Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

9e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 26 septembre 1984, à 15 h 25
NEW YORK

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

En l'absence du Président, M. Al-Khalifa (Bahreïn), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

1. M. van den BROEK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à dire combien nous nous félicitons de voir le représentant d'une nation avec laquelle les Pays-Bas ont des liens aussi cordiaux assumer la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que la sagesse et l'expérience considérable des Nations Unies, qui ont fait de l'ambassadeur Lusaka un président si efficace du Conseil économique et social en 1981, lui permettront de diriger les travaux des représentants des 159 nations représentées ici sans heurt sinon sans difficulté au cours des prochains mois.

2. Qu'il me soit également permis d'adresser les plus sincères félicitations de mon pays au nouveau membre de l'Organisation des Nations Unies, le Brunéi Darussalam.

3. Hier, mon collègue de l'Irlande, M. Barry, a pris la parole devant l'Assemblée au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres [*6e séance*]. Il n'est donc pas nécessaire que je reprenne tous les sujets qu'il a traités dans sa déclaration. Je parlerai donc plus particulièrement du fonctionnement et de l'avenir de l'Organisation à laquelle nous continuons d'accorder tant d'importance. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations sur des problèmes internationaux qui nous préoccupent tout particulièrement.

4. Le thème retenu pour le quarantième anniversaire des Nations Unies sera, semble-t-il, "Les Nations Unies pour un monde meilleur". Ne serait-il pas préférable de dire "Nous, les Nations Unies, pour un monde meilleur" ? Car, en effet, c'est bien à nous, les Etats Membres, d'unir réellement nos efforts pour créer un monde meilleur. Après tout, l'Organisation n'est jamais qu'un outil entre nos mains et les Nations Unies ne peuvent espérer être efficaces que dans la mesure où ses Membres le lui permettent. Pour reprendre les termes de la Charte, "Nous, peuples des Nations Unies", résolus à associer nos efforts pour atteindre nos objectifs communs, avons convenu en conséquence de créer cette organisation internationale. Ses buts fondamentaux sont d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre, de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait être l'occasion de procéder à une analyse critique de ce que nous avons pu réaliser en essayant d'atteindre ces objectifs.

5. Ceci dit, je ne voudrais pas donner l'impression qu'il y a peu de raisons d'être satisfait. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], le Secrétaire général insiste à juste titre sur l'actif du bilan, à savoir la décolonisation, les opérations de maintien de la paix, les droits de l'homme et enfin, et ce n'est pas négligeable, les nombreuses occasions où le Conseil de sécurité a pu intervenir efficacement dans des situations conflictuelles compliquées. En outre, il faut noter le travail remarquable effectué par les institutions spécialisées dans le domaine du développement économique et de l'assistance humanitaire.

6. Cependant, les critiques à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies sont sans doute plus virulentes et plus courantes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été depuis 1945. Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur les imperfections de l'Organisation et il ne serait pas non plus très utile de dresser la liste de nos échecs et de nos désillusions. La plupart d'entre nous ne connaissons que trop bien ces problèmes. Mais ce qui semble faire défaut, à notre avis, c'est le sens de l'objectif, la volonté politique de surmonter nos difficultés par un effort commun. Au fil des années, cela a entraîné une érosion progressive de la confiance dans l'Organisation qui, à son tour, a provoqué un recul de l'internationalisme et du multilatéralisme, processus sur lequel le Secrétaire général attire à juste titre notre attention dans son rapport.

7. En effet, on note une inquiétude accrue au sujet de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant que cadre de la coopération internationale, à tel point que certains ne constatent que des avantages moindres dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Cette situation peut sans aucun doute être imputée en partie à des facteurs qui échappent au contrôle de l'Organisation des Nations Unies, par exemple, la situation des relations bilatérales entre les Etats. Mais l'explication ne peut s'arrêter là. L'Organisation des Nations Unies a un rôle très important à jouer dans le domaine de la coopération internationale et son fonctionnement défectueux devrait être un sujet de souci particulier pour l'Organisation mondiale. A notre avis, un examen attentif des insuffisances et des possibilités d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies devrait avoir un effet salutaire sur son fonctionnement à l'avenir. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies demeure indispensable et qu'elle ne pourra sortir que plus forte et plus saine d'un processus d'autocritique.

8. La condition indispensable au bon fonctionnement d'un organisme mondial est le respect du principe de l'universalité. Malheureusement, nous nous heurtons sans cesse à des propositions présentées dans divers organismes des Nations Unies qui vont à l'encontre de

ce principe. Si les Membres continuent de mettre la cognée à l'arbre, l'arbre finira par mourir. C'est pourquoi je lance un appel pour que nous réfléchissions soigneusement aux conséquences de nos actions. Honnêtement, j'ai bien peur que, dans ce cas, ce ne soit précisément l'avenir de l'Organisation des Nations Unies qui soit en jeu.

9. Dans ce contexte, je regrette que la République de Corée n'ait toujours pas été admise en tant que Membre à part entière. La qualité de Membre devrait également être reconnue à la Corée du Nord lorsque celle-ci le désirera. En outre, nous espérons que le moment ne tardera pas où la Corée du Nord et la Corée du Sud pourront s'asseoir autour d'une même table de conférence pour régler leurs problèmes en suspens.

10. A la fin de l'année, notre mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité viendra à expiration. Un observateur réfléchi a fait remarquer un jour : "Etre élu au Conseil de sécurité est un privilège et l'ensemble des Nations Unies s'attend qu'un pays qui y est élu pour une durée de deux ans se montre pleinement et constamment digne de ce privilège." J'espère que les Pays-Bas ont passé cette épreuve avec succès.

11. A la suite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation en 1982[1], le Conseil de sécurité a fait un effort pour réfléchir aux moyens de renforcer son efficacité. Cependant, à notre grand regret, le Conseil n'a pas été en mesure de formuler des propositions véritablement utiles. Il va sans dire qu'en ce qui nous concerne nous continuerons de chercher les moyens de faire accepter au moins certaines des précieuses suggestions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Le meilleur moyen de restituer au Conseil de sécurité sa fonction d'instrument efficace de diplomatie internationale serait, pour les Etats membres, de se montrer prêts à utiliser largement et constructivement les procédures établies dans la Charte des Nations Unies.

12. Toutefois, il y a une tendance regrettable à court-circuiter le Conseil de sécurité en raison d'une profonde méfiance à l'égard de l'objectivité de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil ne peut s'acquitter de son mandat sans le plein appui politique des grandes puissances en particulier. Cela signifie une participation sincère de ces puissances aux travaux du Conseil. L'arbitrage de l'Organisation ne peut et ne doit pas être la panacée qui peut régler tous les conflits internationaux. Des accords bilatéraux et régionaux ont un rôle important à jouer dans la recherche de solutions pacifiques aux problèmes entre les nations. Cela ne saurait modifier le fait que la principale responsabilité du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et la sécurité dans le monde, notamment dans le cas de conflits graves. Il doit être parfaitement évident que ceux qui, dans leurs actions, ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité contribuent par là-même à l'érosion de l'autorité du Conseil. La gravité de cette pratique mérite d'être examinée attentivement.

13. La situation en Afrique australe reste à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le refus de l'Afrique du Sud d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil, retardant par là l'accession de la Namibie à l'indépendance, viole clairement l'engagement pris par les Etats Membres de respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Pour notre part, nous restons favorables à l'imposition de nouvelles sanctions obligatoires déterminées contre l'Afrique du Sud aussi longtemps que le Gouvernement sud-africain continuera de refuser à la majorité de ses citoyens leurs droits fondamentaux.

14. Les Pays-Bas n'ont cessé de préconiser une prolongation de l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud. A cet égard, je rappelle à l'Assemblée les efforts que nous avons faits pour parvenir à interdire les importations d'armes en provenance d'Afrique du Sud.

15. Pour ce qui est des problèmes qui assaillent le Moyen-Orient, mon collègue de l'Irlande a exposé en détail la position de 10 Etats membres de la Communauté européenne. J'ajouterai cependant un mot sur les efforts faits par les Nations Unies dans le maintien de la paix au Moyen-Orient. Très bientôt, le Conseil de sécurité devra examiner la possibilité de revitaliser le rôle de la FINUL. Le retrait des forces israéliennes du sud du Liban fournirait au Conseil l'occasion unique de faire recouvrer à la FINUL son rôle de garant de la paix et de la sécurité dans la région où elle opère. Nous pensons que cette occasion devrait être pleinement exploitée.

16. Quant à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, nous avons été encouragés par la décision des deux parties d'accepter la présence d'observateurs des Nations Unies pour veiller à ce que ces deux pays respectent leur engagement de s'abstenir d'attaquer des centres de population civile. La recherche de la paix entre l'Iran et l'Iraq serait considérablement facilitée si les deux parties se montraient prêtes à utiliser aussi largement que possible les instruments qu'offre l'Organisation des Nations Unies. Pour notre part, nous continuons d'admirer les efforts faits par le Secrétaire général pour essayer de mettre fin à ce conflit.

17. En Amérique centrale, les pays du Groupe de Contadora ont mis au point un plan d'ensemble pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. Je suis encouragé par les progrès réalisés dans l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [*voir A/39/562*]. Lorsqu'on le lui demande, l'Organisation des Nations Unies devrait apporter son plein appui aux efforts des pays de Contadora, ce qui encouragerait la recherche de solutions régionales à des problèmes régionaux.

18. Dès le début, le désarmement nucléaire a occupé à juste titre une place prédominante dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les possibilités destructrices de ces armes soulèvent des problèmes sans précédent et exigent que tous les efforts soient faits pour réduire au minimum le risque de leur utilisation. Assurément, notre objectif principal est de parvenir à une stabilité dans ce domaine au niveau le plus bas, ce qui ne peut être obtenu que par la négociation. Nous appuyons donc pleinement l'appel lancé par le Président des Etats-Unis dans son allocution à l'Assemblée [*4e séance*] quant à la nécessité d'intensifier le dialogue Est-Ouest qui, à son tour, devrait permettre la reprise des négociations.

19. Un aspect de la situation actuelle qui préoccupe particulièrement les Pays-Bas est la supériorité inacceptable de l'Union soviétique dans le domaine des missiles nucléaires à portée intermédiaire basés au sol. Nous espérons sincèrement que les Etats-Unis et

l'Union soviétique pourront se mettre d'accord sur une réduction substantielle — et, de préférence, sur l'élimination complète — de cette catégorie d'armes. Nous attachons une grande importance à la réalisation de cet objectif. Cependant, si l'Union soviétique devait continuer à accroître son arsenal de SS-20, le Gouvernement des Pays-Bas se verrait dans l'obligation de participer au déploiement d'armes identiques.

M. Lusaka (Zambie) prend la présidence.

20. La Conférence du désarmement, à Genève, concrétise les intérêts vitaux de la communauté mondiale dans son ensemble à l'égard d'accords véritables et vérifiables sur des niveaux d'armements plus bas et plus sûrs. A notre grand regret, le potentiel de cette instance de négociation est largement gaspillé en querelles de procédure interminables. Compte tenu de la rapidité des progrès technologiques, la conclusion rapide d'un accord sur des mesures visant à éviter une course aux armements déstabilisatrice dans l'espace devrait être un point prioritaire de notre ordre du jour.

21. Les événements récents ont démontré une fois encore la nécessité d'une interdiction complète des armes chimiques. Des progrès ont été réalisés dans la négociation mais cela ne suffit pas. Nous continuerons d'insister sur une interdiction des armes chimiques dans le cadre des négociations de Genève.

22. Il y a un domaine où l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution particulièrement importante, celui de la promotion des droits de l'homme.

23. L'Organisation des Nations Unies est devenue, à juste titre, une source essentielle d'espoir pour les personnes qui sont victimes de la discrimination, de la persécution ou de traitement dégradant. Je constate, au sein du système des Nations Unies, une disposition toujours croissante à condamner immédiatement les abus des droits de l'homme qui se produisent encore dans des milieux politiques et géographiques extrêmement divers. J'ajoute qu'aucun Etat ne devrait se dissimuler derrière ses droits souverains pour rejeter toutes formes d'observation internationale. A cette présente session, l'Assemblée sera amenée à prendre une décision sur une proposition visant à favoriser la cause des droits de l'homme, et à convenir d'un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants[2]. Le texte de cette convention, qui a été rédigé par un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme que mon pays a l'honneur de présider, remportera, nous l'espérons, l'aval de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

24. Un traitement cruel ou inhumain peut être infligé délibérément à d'autres êtres humains sous d'autres formes que celles définies dans les instruments sur les droits de l'homme traditionnels ou plus récents. Le monde continue d'être affligé par la violence anonyme et insensée du terrorisme. L'exemple le plus récent de la brutalité dont les terroristes sont capables est le bombardement, la semaine dernière, de l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth. Le Gouvernement des Pays-Bas condamne fermement de tels actes de violence politiques et demande qu'une action internationale accrue soit prise pour arrêter le fléau du terrorisme.

25. Reconnaissant la nécessité d'une assistance de l'extérieur pour les pays en développement, le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé la semaine dernière qu'il continuera de consacrer 1,5 p. 100 de son revenu national à l'aide au développement. Une partie importante de cette aide sera attribuée aux institutions financières multilatérales. En fait, le principal mérite de la Charte des Nations Unies par rapport à la Société des Nations a été la reconnaissance du rôle capital que la coopération économique internationale peut jouer.

26. Se tournant vers le passé, on peut constater des succès et des échecs. Un système de développement des Nations Unies s'est créé. Le monde d'aujourd'hui serait impensable sans lui. Mais, en même temps, nous devons reconnaître que l'on se trouve aujourd'hui dans une impasse pour ce qui est du dialogue entre le Nord et le Sud. Un grand nombre d'entre nous regardent l'état actuel du dialogue Nord-Sud avec une impatience croissante. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore vu l'ouverture d'une nouvelle série de négociations globales où des questions fondamentales telles que l'énergie, l'alimentation, les questions monétaires et financières, le commerce et l'aide seraient débattues compte tenu de leur interaction. Mais nous devons également nous demander si cette notion ne pèche pas par excès d'ambition et ne se fonde pas sur une surestimation du rôle que les gouvernements peuvent jouer pour façonner les conditions sociales et économiques du monde. Appuyer le processus de changement continu exige que nous précisions nos conceptions souvent différentes par un dialogue franc et constructif et que nous déterminions un terrain commun et des objectifs concrets.

27. Premièrement, en abordant la question de la coopération pour le développement, mon gouvernement se fonde sur la notion de différenciation, et nous en sommes venus à reconnaître que des différences fondamentales de perspectives économiques, sociales, politiques et culturelles exigent une grande diversité de programmes, activités et mesures. Deuxièmement, je doute de plus en plus de l'efficacité de stratégies à l'échelle mondiale qui tendent à négliger la diversité des problèmes dans les différents pays.

28. Les négociations dans des conférences sectorielles font également partie de ce dialogue général. Un important événement Nord-Sud de cette année, la quatrième conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 19 août, a obtenu un succès modéré. Il a été possible de convenir d'un ensemble de résolutions adoptées par consensus[3] contenant des mesures pratiques et concrètes pour encourager les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation qui est capitale pour le tiers monde. Cependant, le succès de la mise en œuvre de ces résolutions dépendra dans une très large mesure de la volonté des pays donateurs de fournir les moyens financiers supplémentaires convenus. En ce qui nous concerne, nous avons l'intention de le faire.

29. S'agissant du problème de la population qui intéresse particulièrement le tiers monde, nous avons vu l'issue fructueuse de la Conférence internationale sur la population, qui s'est tenue à Mexico du 6 au 14 août 1984, bien que celle-ci ait malheureusement été

entravée par des efforts regrettables faits pour la politiser.

30. A un moment où les ressources sont limitées, l'Organisation des Nations Unies, comme ses Membres, devrait suivre des règles de modération budgétaire et de rentabilité. Des réductions importantes des dépenses officielles, une gestion adéquate et une limitation des activités de réglementation sont inévitables pour assurer l'avenir de l'Organisation. En tant que contribuant important au budget de l'Organisation des Nations Unies et aux budgets d'un grand nombre d'institutions spécialisées et de fonds bénévoles, nous nous sentons autorisés à demander à l'Organisation d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui sont mises à sa disposition. La modération budgétaire et la rentabilité sont d'une importance égale.

31. Pour ce qui est des efforts réalisés pour limiter la bureaucratie qui s'accroît, je me félicite de la déclaration du Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*voir A/39/1*], selon laquelle il essaiera d'améliorer l'efficacité du Secrétariat. Nous espérons que des intentions semblables animeront les institutions spécialisées. L'UNESCO, bien entendu, en est un bon exemple. Une gestion inappropriée et la politisation, ainsi que le fait de mener des activités coûteuses qui ne sont pas appuyées par tous les Etats Membres, sont les causes essentielles du déraillement regrettable de cette organisation.

32. Une question qui préoccupe particulièrement mon gouvernement est le financement des opérations de maintien de la paix. En raison du refus de certains membres importants de payer leurs contributions mises en recouvrement, le déficit accumulé pour le FINUL se chiffrera bientôt à 200 millions de dollars. Au cours de la présente session de l'Assemblée, la délégation des Pays-Bas examinera quelles sont les mesures possibles pour redresser cette situation qui, de toute évidence, est injuste pour les pays qui fournissent des contingents et pourrait finalement compromettre le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix.

33. Dans le cadre de l'Organisation, nous poursuivons un dialogue à la fois politique et économique. Au fil des années, nous avons créé un réseau d'organisations qui, toutes, d'une manière ou d'une autre, aident les pays en développement à s'aider eux-mêmes. Le monde, tel qu'il se présente aujourd'hui, ne saurait se passer d'un tel système. En même temps, nous, les nations du monde, sommes responsables des insuffisances toujours plus importantes d'un tel système. Le quarantième anniversaire des Nations Unies semblerait fournir l'occasion idéale pour réfléchir aux moyens permettant d'améliorer son fonctionnement, son processus de prise de décision et sa rentabilité.

34. C'est dans cet esprit que la délégation des Pays-Bas a l'intention de présenter des propositions visant à alléger l'ordre du jour surchargé des différents organes des Nations Unies, afin d'essayer de revitaliser le processus de prise de décisions. Bien entendu, il n'est pas nécessaire que chaque débat aboutisse à une nouvelle résolution. Un consensus n'a de sens que dans la mesure où nous avons réellement — et je dis bien réellement — harmonisé nos points de vue. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas des optiques différentes; bien entendu, il y a des différences. Mais celles-ci doivent être examinées dans les instances politiques appropriées. Essayons par tous les moyens de ne pas paralyser les travaux des comités techniques des organismes des Nations Unies en y introduisant des problèmes controversés, qui sont le plus souvent étrangers à l'activité de ces organismes. La délégation des Pays-Bas se prononcera plus souvent que dans le passé contre de telles pratiques, car elles sapent gravement le bon fonctionnement et peut-être l'avenir même de l'Organisation.

35. Dans son rapport, le Secrétaire général pose la question de savoir pourquoi il y a eu un recul de l'internationalisme et du multilatéralisme au moment même où l'évolution de la situation dans le monde semblerait exiger que l'on se dirige dans la direction opposée, et le Secrétaire général exprime l'espoir que les experts en sciences politiques et les intellectuels du monde entier, de même que les diplomates et les dirigeants du monde, réfléchiront à ce phénomène. Nous pensons assurément qu'une réaction positive à l'appel lancé par le Secrétaire général nous demandant de procéder à un examen de conscience pourrait être très utile.

36. En même temps, je voudrais rappeler les paroles prononcées par mon prédécesseur, à la première session de l'Assemblée générale. Il a dit: "Ce n'est pas, nous en sommes fermement convaincus, par la multiplication des rouages, des questionnaires et des rapports que notre Organisation atteindra le succès, mais par ses actes." [*41e séance, p. 825*]. Et j'ajouterai ses actes de coopération internationale véritable. C'est là que réside clairement la tâche commune des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

37. Sir Geoffrey HOWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, tout d'abord, me joindre à ceux qui vous ont déjà félicité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de l'Assemblée dans les mois à venir. J'adresse au Président sortant, M. Illueca, mes remerciements pour la façon consciencieuse dont il s'est acquitté de sa tâche. Et c'est avec grand plaisir aussi — et une certaine fierté — que je félicite le Brunéi Darussalam, qui est devenu, le 21 septembre, le 159e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

38. Qu'il me soit également permis, d'emblée, de rendre hommage au Secrétaire général. Les efforts infassables qu'il déploie pour trouver une solution aux problèmes du monde continuent de lui valoir notre plus haute estime et tout notre appui.

39. Il y a deux ans, le Secrétaire général a, dans son premier rapport sur l'activité de l'Organisation[1], signalé une crise du multilatéralisme. Il a dit que "nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale". Son rapport, cette année [*A/39/1*], montre, avec la perspicacité et l'honnêteté qui lui sont coutumières, combien nous avons peu progressé vers les objectifs qu'il a définis il y a deux ans. Le Secrétaire général nous a dit franchement ce que nous, Etats Membres, pouvons faire — et, en réalité, devons faire — pour surmonter les obstacles qui nous ont jusqu'à présent empêché de matérialiser cette vision d'un monde meilleur qui a inspiré les auteurs de la Charte des Nations Unies, il y a maintenant près de 40 ans.

40. A Fulton, Missouri, à peine un an après la création de l'Organisation des Nations Unies, Winston Churchill a évoqué la volonté politique qui était nécessaire pour transformer l'Organisation naissante en une force concrète au service de la paix. Il a dit :

"Nous devons faire en sorte que son activité soit fructueuse, qu'elle soit une réalité et non une fiction, qu'elle soit une force d'action et non pas simplement un flot de paroles creuses, qu'elle soit un véritable temple de la paix... et non pas simplement une cabine de pilotage dans une tour de Babel."

41. Winston Churchill aurait certainement apprécié le profond pragmatisme qui ressort si clairement des rapports du Secrétaire général. J'appuie fermement, moi aussi, le dernier appel que nous a lancé le Secrétaire général [*ibid.*] :

"Demandons-nous donc quelles mesures utiles peuvent être prises dans une situation donnée au lieu de penser d'abord à toutes les raisons étrangères à la question pour lesquelles il n'est pas possible de les prendre."

42. En effet, les prédictions de Churchill sont plus pertinentes aujourd'hui que jamais. Une coopération internationale efficace permettant de régler les problèmes du monde nécessite plus que des discours peaufinés et des résolutions bien rédigées. Il faut du courage et de l'imagination. Avant tout, il faut un engagement ferme, sur la base de l'universalité, de prendre des mesures concrètes pour atteindre des objectifs réalistes.

43. Cela n'est nulle part plus nécessaire que dans notre façon d'aborder les problèmes de l'économie mondiale. L'annuel sommet économique des sept grands pays industrialisés est un bon exemple de la méthode pragmatique permettant de résoudre les problèmes. En juin dernier, le Royaume-Uni a accueilli à Londres la dixième de ces réunions. Nous sommes parvenus à un large degré d'accord sur les éléments nécessaires pour une reprise mondiale. En même temps, nous avons dûment tenu compte des difficultés que de nombreux pays continuent de connaître. Malgré ces difficultés, les 12 derniers mois ont apporté des améliorations substantielles. Il y a deux ans, le commerce mondial avait, en fait, diminué. L'année dernière, il n'a augmenté que de 2 p. 100. Cette année, le FMI a prédit une croissance du commerce mondial de l'ordre de 8,5 p. 100.

44. Ce redressement n'a pas été limité au seul monde industrialisé. Pour de nombreux pays en développement également, les perspectives se sont améliorées et continuent de s'améliorer. Le déficit des comptes d'opérations courantes des pays en développement non producteurs de pétrole doit être, cette année, moins que la moitié de celui de 1981. Et, cette année, le taux de croissance des pays en développement devrait atteindre 3,7 p. 100. Ce n'est pas sans difficulté que cette amélioration importante a été réalisée.

45. Je rends hommage aux politiques d'ajustement fructueuses qu'appliquent de nombreux pays en développement, souvent face à des difficultés sociales et politiques réelles. Ces politiques doivent être soutenues et adoptées plus largement si nous voulons surmonter et réduire le problème de la dette internationale. Et elles ont besoin du plein appui des pays industrialisés. Ce point a été souligné à juste titre par le Directeur général du Fonds monétaire international, M. de Larosière. Selon lui :

"Les efforts des pays en développement doivent être appuyés par les pays industrialisés, qui sont en mesure de créer une économie mondiale plus robuste et dynamique, ainsi que par une action concertée visant à assurer des courants internationaux de financement adéquats et des conditions de commerce libre."

46. Une cause principale des problèmes que connaissent les pays en développement est le niveau élevé des taux d'intérêt internationaux. L'économie des Etats-Unis a montré comment des emplois réellement nouveaux peuvent être créés dans une société ouverte et disposée à faire face à la nécessité d'un changement. Mais l'ampleur actuelle du déficit budgétaire des Etats-Unis et les taux d'intérêt élevés qui l'accompagnent constituent encore une menace pour le redressement économique mondial. Nous nous félicitons que le Gouvernement des Etats-Unis ait reconnu la nécessité de s'attaquer au problème. Nous espérons que cela sera suivi d'effet. Des taux d'intérêt mondiaux plus bas seraient de notre intérêt à tous. Le fardeau du remboursement de la dette s'en trouverait allégé, ce qui permettrait à de nombreux pays d'augmenter leurs importations. Et une augmentation générale du commerce est de l'intérêt de tous.

47. Les problèmes économiques mondiaux ne peuvent être résolus que par la coopération dans cet esprit d'interdépendance. Assurément, mon pays est résolu à œuvrer en étroite coopération avec les nations endettées, cas par cas, pour trouver des solutions mutuellement acceptables à leurs difficultés. Il s'agit d'appliquer des mesures concrètes qui aient une véritable chance de réussir.

48. Le Gouvernement britannique a présenté un certain nombre de propositions. Nous les avons discutées lors du Sommet économique de Londres, en juin. Mon collègue, le Chancelier de l'Echiquier, M. Lawson, les a décrites lors de la réunion du FMI, hier à Washington. Il a fait des propositions en vue d'un rééchelonnement sur plusieurs années, du renforcement du rôle de la Banque mondiale et de ses associés, d'investissements privés plus importants dans les pays endettés et d'un financement à long terme plus stable. Si ces propositions étaient suivies d'effet, elles contribueraient beaucoup à aider les pays débiteurs. Mais, sans aucun doute, la contribution la plus appréciable viendrait d'une reprise plus soutenue et plus générale.

49. Les pays industrialisés ont la responsabilité particulière d'aider à étendre cette reprise au-delà de leurs propres frontières. Nous devons lutter fermement contre le protectionnisme et l'éliminer. Le commerce mondial doit être relancé grâce à des marchés ouverts. Là aussi, étant donné l'importance cruciale du taux de change du dollar et des taux d'intérêt, les Etats-Unis ont un rôle unique à jouer.

50. Nous avons été déçus de constater que les ressources mises à la disposition de l'IDA n'ont pas été augmentées autant que nous l'escomptions. Il n'en est donc plus que nécessaire de faire un effort particulier pour aider les pays les plus pauvres, surtout en Afrique. Nous ne devons pas ignorer les conditions

particulières qui ont frappé la quasi-totalité de l'Afrique, pas plus d'ailleurs que l'appel du Secrétaire général qui demande notre aide. Des conditions particulières exigent des mesures particulières.

51. La vérité, c'est qu'il n'y a pas de solutions instantanées. Ce qu'il nous faut, c'est une détermination commune d'œuvrer pour réaliser des progrès, certes peu spectaculaires le plus souvent, mais solides et sur tous les fronts. Les solutions aux problèmes économiques que j'ai décrits doivent reposer fermement sur une réalité politique si l'on veut qu'elles soient durables. Il est encourageant de constater que les gouvernements ont accepté de définir les mesures concrètes qu'ils pourront et voudront prendre ensemble. C'est essentiellement pourquoi les perspectives de l'économie mondiale sont meilleures maintenant qu'il y a un ou deux ans.

52. L'approche qui sied dans le domaine économique s'applique également aux relations politiques entre Etats. Là aussi, il nous faut des mesures concrètes pour résoudre des problèmes véritables. Cela n'est nulle part plus urgent qu'en matière de relations Est-Ouest, non pas à cause de ce qui se produit mais plutôt en raison de ce qui ne se produit pas. Car, dans ce domaine, il n'y a pas eu de rapprochement de vues sur la façon de procéder, comme cela a été le cas pour les questions économiques. Dans son rapport [*ibid.*], le Secrétaire général parle des "tensions entre grandes puissances, aggravées par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement de la limitation des armements". Je souscris à son analyse. Voilà pourquoi nous devons repartir à zéro. Cette semaine, le président Reagan a présenté une série de propositions qui pourraient nous mener dans cette direction. Nous devons tous résister à la tentation de définir les difficultés que soulève cette approche et nous consacrer plutôt à définir des concepts sur lesquels nous pourrions nous mettre d'accord.

53. L'année dernière, M. Gromyko et moi-même nous sommes rencontrés à quatre reprises. A chaque occasion, j'ai été frappé, non pas tant par nos divergences de vues — bien qu'elles soient réelles et importantes — que par la similitude des termes employés pour décrire les objectifs fondamentaux de nos peuples. Cette similitude de notre approche sous-jacente se trouve reflétée dans le désir des deux parties de mettre un terme à la spirale de la course aux armements, dans notre objectif commun d'établir de meilleures relations entre l'Est et l'Ouest et, souvent, dans des mots et des expressions apparemment semblables. Je suis tout à fait d'accord avec la déclaration de la Conférence économique au sommet des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, qui s'est tenue en juin à Moscou [*voir A/39/323*], selon laquelle "il n'existe aucun problème international, pas même le différend historique qui oppose le socialisme et le capitalisme, qui puisse être résolu militairement". Autrement dit, ce qui nous sépare, ce ne sont pas tant les mots que nous utilisons que le sens que nous leur donnons. Nous devons nous attacher à atténuer nos différences et à concilier, dans un esprit de compréhension mutuelle, nos objectifs divergents avec nos intérêts sous-jacents dans notre sécurité commune.

54. Chaque partie a proclamé son désir d'un dialogue plus général. Je refuse de croire que cela n'est pas possible. Je suis persuadé que nous pouvons, ensemble, trouver le moyen de résoudre ces problèmes qui sont d'importance cruciale pour nous tous. Dans son même discours prononcé dans le Missouri, Churchill appelait à une plus grande confiance mutuelle. Je le cite:

> "En Grande-Bretagne — et sans aucun doute ici aussi —, on est plein de compréhension et de bonne volonté à l'égard des peuples de toutes les Russies, et on est également déterminé, en dépit des divergences et des déboires nombreux, à établir des amitiés durables..."

Quarante ans plus tard, nous conservons le même espoir.

55. En 1984, l'Ouest a présenté des propositions concrètes et à long terme dans chaque série de négociations sur le contrôle des armements. A Stockholm, nous avons proposé des mesures spécifiques destinées à renforcer la confiance et la sécurité dans toute l'Europe. A Vienne, nous avons avancé une proposition nouvelle très importante pour résoudre le désaccord qui existe depuis longtemps à propos du niveau des forces à l'Est. A Genève, la Grande-Bretagne a pris deux initiatives à propos du contrôle de l'interdiction des armes chimiques tandis que les Etats-Unis ont présenté un nouveau projet de traité.

56. Dans ce contexte, je regrette profondément la suspension, par l'Union soviétique, des pourparlers sur les armes nucléaires. De tous les sujets à l'ordre du jour Est-Ouest, le contrôle et la réduction des armes nucléaires est, de l'avis de tous, le plus important. Or c'est précisément cet aspect du contrôle des armements qui, à l'heure actuelle, ne fait pas l'objet de négociations. Les Etats-Unis ont proposé de reprendre ces pourparlers, n'importe où, à n'importe quel moment, sans condition préalable. Le monde entier se féliciterait d'une réaction positive de l'Union soviétique.

57. Cela est vrai aussi de la question du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le 29 juin, le Gouvernement soviétique a proposé que des pourparlers commencent à Vienne en septembre. Il avait demandé une réponse rapide. Les Américains l'ont fournie, avec sérieux et de manière constructive. Mais, à ce jour, les Russes ne semblent pas avoir été en mesure de se contenter de ce "oui" pour réponse. Le dialogue ne peut pas être un processus à sens unique, surtout pas pour les négociations. Nul ne peut converser avec un fauteuil vide. J'espère que l'Union soviétique saura trouver la volonté politique d'occuper sa place à la table des négociations. Lorsque ce sera le cas, elle constatera que l'Ouest est prêt au dialogue et le souhaite.

58. Les négociations sur l'avenir de Hong Kong qui se poursuivent depuis 1982 entre les Gouvernements britannique et chinois sont un excellent exemple de la façon dont des problèmes difficiles peuvent être résolus. Aujourd'hui, à Beijing, les deux gouvernements ont paraphé un projet d'accord sur l'avenir de Hong Kong. C'est là le triomphe du bon sens. Cela nous montre comment, dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux, l'accord n'est possible que si toutes les parties font preuve de courage, d'imagination et de volonté politique. L'idée du président Deng Xiaoping, "un pays, deux systèmes", est un exemple de cette approche positive. La popula-

tion de Hong Kong pourra juger par elle-même de l'issue de ces négociations. Mais je pense déjà que nous sommes parvenus à un accord historique.

59. La Grande-Bretagne a des liens particuliers avec l'île de Chypre à laquelle elle s'intéresse étroitement. J'espère que là aussi nous réaliserons bientôt des progrès dans notre recherche permanente d'une solution. Les efforts que fait actuellement le Secrétaire général pour permettre la reprise des pourparlers intercommunautaires doivent aboutir. Ce n'est que de cette façon qu'un règlement de l'ensemble du problème sera possible. Voilà pourquoi le Gouvernement britannique appuie le Secrétaire général dans sa tâche. Nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'aider.

60. Je passe maintenant à trois régions du monde qui sont en proie à des troubles et où l'impossibilité de résoudre les différends qui les divisent pourrait avoir de graves conséquences.

61. Au Moyen-Orient, il est profondément décevant de constater que cette année encore, nous ne nous sommes pas rapprochés d'une soiution au conflit arabo-israélien. Mais l'arrivée d'un nouveau Gouvernement israélien offre une nouvelle occasion de tourner la page. L'ébauche d'un règlement juste apparaît très clairement depuis de nombreuses années. Ce projet devrait réconcilier le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Mais les plans ou les déclarations de principe émanant de la communauté internationale ne sont que d'un intérêt limité si les parties au conflit n'ont pas le courage politique de prendre les mesures audacieuses nécessaires pour la paix.

62. Il serait possible, à l'heure actuelle, d'appliquer ces mesures sans mettre en danger la sécurité de qui que ce soit. Le nouveau Gouvernement israélien pourrait mettre un terme à la politique illégale d'implantation de colonies dans les territoires occupés. Les pays arabes et les Palestiniens pourraient adopter une position de négociation commune réaliste avant qu'il ne soit trop tard. Les Etats-Unis ont une position unique, car ils sont en mesure d'influencer les deux parties au conflit. Leur rôle est indispensable. Le président Reagan a réaffirmé lundi [*4e séance*] que son pays s'engageait à rechercher une paix juste et durable. Je m'en félicite profondément. Comme le Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne l'a dit clairement hier [*6e séance*], nous et nos partenaires européens sommes disposés à apporter notre aide et à user de notre influence pour œuvrer à la paix qui nous échappe depuis si longtemps.

63. Au Liban, les efforts du Gouvernement libanais pour parvenir à la paix dans ce pays qui souffre depuis si longtemps méritent l'appui de tous. Les 10 pays membres de la Communauté européenne ont toujours demandé qu'il soit procédé au retrait immédiat de toutes les forces étrangères comme le souhaite le Gouvernement libanais. Dans sa déclaration, hier, la présidence a renouvelé cet appel. Nous estimons que la réconciliation nationale et le retrait de ces forces devraient aller de pair. La FINUL a continué à jouer un rôle utile au Sud du Liban, un rôle qui, comme l'a dit le Secrétaire général en avril, pourrait être étendu.

64. Dans le Golfe, nous continuerons à appuyer les initiatives qui offrent l'espoir de mettre un terme au conflit long et tragique entre l'Iran et l'Iraq. Nous nous félicitons de la décision d'envoyer une équipe des Nations Unies enquêter sur les allégations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées. Le Gouvernement britannique condamne de façon catégorique l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit. Nous sommes heureux de constater que les deux parties continuent d'appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général pour éviter d'attaquer des centres de population civile. Nous espérons qu'ils prendront de nouvelles mesures visant à limiter la portée du conflit, et que cela ouvrira la voie à un règlement honorable du différend.

65. L'Afrique australe est une autre région où l'incapacité de faire des progrès rapides dans la solution des conflits pourrait avoir des conséquences qui s'étendraient bien au-delà de la région. Les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines ont amplement démontré les graves dangers que suscitent les politiques actuelles du Gouvernement sud-africain. Ces événements soulignent qu'il faut d'urgence progresser vers l'établissement d'un système de gouvernement bénéficiant de l'appui de tous les citoyens de l'Afrique du Sud. Cela ne sera possible que grâce à un dialogue en Afrique du Sud, et entre l'Afrique du Sud et le reste du monde.

66. Malgré cela, on a constaté que certains progrès ont été réalisés pour diminuer la tension dans la région. Je me félicite notamment des contacts importants qui ont été établis entre le Mozambique et l'Afrique du Sud à la suite de l'Accord de non-agression et de bon voisinage, signé à Nkomati le 16 mars 1984 [*voir A/39/159, annexe I*]. Nous nous félicitons également de l'accord entre l'Angola et l'Afrique du Sud, conclu à Lusaka le 16 février 1984, sur le retrait des forces sud-africaines du sud de l'Angola. Nous continuerons à œuvrer à la recherche de nouvelles mesures permettant de régler le plus rapidement possible la question de la Namibie.

67. En Amérique centrale il est également nécessaire d'agir de façon concertée si nous voulons lutter contre l'instabilité et encourager le développement social et politique. Les origines du conflit et des troubles politiques qui frappent la région sont endogènes, mais les problèmes ont été exploités et exacerbés par ceux qui ne s'intéressent guère à la stabilité régionale et à l'évolution démocratique et qui préfèrent poursuivre leurs propres objectifs politiques.

68. C'est pourquoi les élections démocratiques qui vont se dérouler en El Salvador cette année sont un motif d'encouragement. C'est pourquoi également nous nous associons à nos partenaires de la Communauté européenne pour appuyer fermement l'initiative de Contadora. J'attends avec intérêt la réunion, le week-end prochain, à San José, des ministres des affaires étrangères des 10 pays membres de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal et des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora. Ce sera une occasion importante pour nous de souligner l'intérêt actif que nous portons à la cause de la paix. Notre objectif est d'apporter une contribution concrète à la démocratie et au développement dans la région.

69. Je voudrais maintenant aborder la question des relations entre mon pays et l'Argentine dont le Président nouvellement élu a pris la parole à l'Assem-

blée lundi dernier [*5e séance*]. Qu'il me soit permis une fois encore de souligner que nous nous félicitons sincèrement du retour de l'Argentine à un gouvernement démocratique. Nous sommes disposés, sur cette nouvelle base, à essayer d'instaurer des relations normales entre nous après les événements tragiques d'il y a deux ans. Nous sommes fermement convaincus que cela serait de l'intérêt de la Grande-Bretagne, de l'Argentine, de tous nos amis en Amérique latine et des habitants des îles Falkland eux-mêmes.

70. Bien entendu, la Grande-Bretagne et l'Argentine ont des positions différentes — et profondément ancrées — sur la question de la souveraineté sur les îles Falkland. Nul ne devrait oublier que nous étions en cours de négociations sur ce sujet en 1982 lorsque l'Argentine a envahi les îles de façon brutale. Le Gouvernement argentin actuel n'est pas responsable de cette action désastreuse. Mais on ne peut pas tout simplement ignorer ses conséquences.

71. Comme je l'ai dit, nous accordons une grande importance à l'amélioration de nos relations avec l'Argentine, et nous avons fait un effort sincère et soutenu afin de parvenir à un accord avec le Gouvernement argentin sur la base de pourparlers directs. Il était clair que si l'on ne voulait pas que ces pourparlers sur la question qui nous divise échouent d'emblée ils ne pouvaient porter sur la question de la souveraineté. Par conséquent, nous devions trouver le moyen de répondre aux exigences légitimes des deux parties. Avec l'aide des Gouvernements de la Suisse et du Brésil en tant que puissances protectrices, et à la suite d'un travail très approfondi, nous avons convenu d'une base claire et satisfaisante pour nos pourparlers.

72. Lorsque les pourparlers ont commencé à Berne, en juillet, l'Argentine a pris une position qui s'écartait de cette base convenue. Les représentants de l'Argentine ont insisté en disant qu'aucun progrès ne pouvait être réalisé vers la normalisation s'ils n'avaient pas la certitude qu'un mécanisme serait mis en place pour permettre d'engager des discussions sur la souveraineté. Cela a anéanti la base même des pourparlers qui avait été convenue. C'est pourquoi les pourparlers ont été interrompus. Une occasion importante a ainsi été manquée. Je pense que beaucoup ont été déçus, comme je l'ai été, que le président Alfonsín ait exposé, dans son discours à l'Assemblée il y a deux jours, la même position une fois encore, comme étant une prémisse à toutes négociations entre nous.

73. Qu'il me soit permis également de souligner le fait qu'il existe un autre principe fondamental dans ce différend qui ne saurait être passé sous silence, à savoir le principe de l'autodétermination. C'est un principe qui est jalousement défendu par le peuple de la Grande-Bretagne et certainement par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les habitants des îles Falkland, comme tout autre peuple, ont le droit à l'autodétermination. Nous espérions que le nouveau Gouvernement argentin, attaché à la démocratie et aux droits de l'homme, aurait été prêt à reconnaître ce droit de l'homme fondamental aux habitants des îles Falkland.

74. Ceux qui nous demandent de négocier sur la souveraineté des îles devraient réfléchir à ce qu'ils nous demandent de faire exactement. Pour l'Argentine, ces négociations ne pourraient avoir qu'une issue : le transfert de souveraineté sur les îles quel que soit le désir des habitants des îles Falkland. Nous demander d'agir ainsi revient à nous demander de faire fi du principe d'autodétermination consacré par la Charte des Nations Unies.

75. Nous poursuivrons le développement économique et constitutionnel des îles Falkland. Nous maintiendrons à un niveau minimum les forces nécessaires pour défendre les îles. Je tiens à souligner ces termes : "défendre les îles". C'est là le seul objectif de nos installations militaires.

76. Nous avons cherché les moyens d'améliorer nos relations avec l'Argentine en réglant des questions concrètes au sujet desquelles des progrès véritables pouvaient être accomplis dans l'intérêt des deux parties. Je suis profondément convaincu que, dans les circonstances difficiles que je viens de décrire, la seule façon de progresser est de trouver le moyen de prendre des mesures concrètes propres à rétablir la confiance entre nos deux peuples.

77. Le droit des peuples à choisir leur propre gouvernement est aussi un problème en Afghanistan et au Cambodge. Le monde extérieur peut à peine imaginer les souffrances qu'endure le peuple afghan. Nous ne saurions passer sous silence les dures réalités que pose ce problème, que mon collègue irlandais, M. Barry, a déjà décrites [*6e séance*]. Nous apportons notre plein appui aux efforts du Secrétaire général, qui cherche à faire en sorte que les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions successives de l'Organisation des Nations Unies seront appliqués afin de rétablir un Afghanistan indépendant et non aligné. Cela ne peut se faire sans le retrait des forces soviétiques.

78. Au Cambodge, les forces d'occupation vietnamiennes sont toujours en place, en dépit des résolutions adoptées à une majorité écrasante ces dernières années et demandant un retrait complet. Le Gouvernement britannique continue d'appuyer le droit du peuple cambodgien de décider de sa propre destinée à l'abri de toute ingérence étrangère.

79. La division de la péninsule coréenne nous préoccupe depuis beaucoup plus longtemps que l'occupation de l'Afghanistan et du Cambodge. La visite que j'ai faite cette année à Panmunjom m'a rappelé cette triste réalité. Le Gouvernement britannique reste convaincu que les suggestions faites par la République de Corée concernant des entretiens directs entre les deux parties offrent les perspectives les meilleures en vue d'arriver à une solution pacifique.

80. Il y a encore une région du monde que j'aimerais mentionner bien qu'elle ne reçoive pas très souvent la visite du ministre des affaires étrangères. Cette année est celle du vingt-cinquième anniversaire du Traité de l'Antarctique[4]. Ce traité est un remarquable exemple de prévoyance. Il est un excellent modèle de coopération concrète réalisée grâce à un accord international. Le fait que quatre autres Etats sont devenus parties au Traité, à l'occasion de cet anniversaire, montre sa valeur constante. Le Gouvernement britannique ne voudrait pas voir quoi que ce soit saper la valeur de ce traité important.

81. Nous parlons dans cette salle de nombreuses questions politiques mondiales et régionales. Ce faisant, il est facile d'oublier la réalité fondamentale de la liberté et du bien-être de l'individu. Ceux qui ont

rédigé la Charte des Nations Unies ont été très explicites à ce sujet. Ils ont stipulé qu'un objectif principal de l'Organisation est de réaliser la coopération "en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion". L'écart qui existe encore, dans de si nombreuses parties du monde, entre cette intention et les violations flagrantes des droits de l'homme m'afflige. C'est parfois au nom d'idéologies politiques, sociales ou religieuses que l'on se livre à de tels abus, comme c'est en fait le cas pour certains des principaux signataires de l'Acte final d'Helsinki[5]. Ces abus sont parfois le résultat de conditions d'anarchie et de chaos. Mon gouvernement les déplore tous, où qu'ils se produisent et quelle que soit la raison pour laquelle ceux qui les perpètrent peuvent tenter de les justifier.

82. Une forme particulièrement flagrante de violation des droits de l'homme les plus fondamentaux, à savoir les droits à la vie et à la liberté, est le terrorisme. Les événements horribles qui se sont produits à Beyrouth la semaine dernière nous ont rappelé de façon très pénible ce fléau grandissant. Les actes terroristes sont peut-être souvent l'œuvre de petits groupes de fanatiques enragés. Mais de plus en plus fréquemment, ils disposent de l'appui matériel que leur apportent quelques gouvernements mal inspirés. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général [*A/39/1*], nous assistons à une augmentation constante de la violence motivée par la politique sous toutes ses formes les plus tragiques. Peu de régions du monde ont été épargnées. Comme il arrive souvent, ce sont des hommes et des femmes innocents qui paient de leur vie cette atteinte aux valeurs fondamentales de la société civilisée. L'assassinat aveugle destiné à faire triompher des objectifs politiques est tout à fait inacceptable. Nous devons le combattre par tous les moyens légitimes dont dispose la communauté internationale.

83. Le rôle de plus en plus important de certains gouvernements et de leurs représentants à l'étranger qui se livrent à des actes de terrorisme a fait apparaître un autre problème qui devrait être résolu d'urgence, à savoir l'abus de l'immunité diplomatique. Un tel abus doit tous nous préoccuper profondément. Beaucoup de représentants savent que mon gouvernement est en train d'examiner l'application de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques[6]. Nous cherchons le moyen de resserrer la surveillance d'activités inacceptables menées par des membres de missions diplomatiques. De façon générale, la Convention a rendu des services utiles pendant plus de 20 ans. Ses principes fondamentaux avaient été, pendant des siècles, mis à l'épreuve par des Etats souverains de caractère très différent. Ce qui manque, c'est la détermination de la part des Etats signataires d'appliquer de façon suffisamment rigoureuse les normes et sanctions qui y figurent. La Déclaration sur le terrorisme international, publiée lors du Sommet économique de Londres qui s'est tenu du 7 au 9 juin 1984 [*voir A/39/306*], et les mesures adoptées par la Communauté européenne à Dublin au début de ce mois montrent bien comment, grâce à la volonté politique, les Etats peuvent prendre promptement des mesures concrètes permettant de faire face aux problèmes internationaux.

84. Permettez-moi pour conclure de revenir au sujet par lequel j'ai commencé. En parlant aujourd'hui de tous les problèmes mondiaux et régionaux auxquels nous devons faire face, j'ai souvent fait allusion à la nécessité d'apporter des solutions réalistes et d'adopter des mesures pragmatiques. Je l'ai fait par conviction personnelle profonde, une conviction que mon expérience politique dans mon propre pays et sur le plan international vient continuellement renforcer. Exprimée simplement, elle se résume ainsi : aucun des différends et des désaccords dont nous sommes saisis n'est insoluble par essence. Dans de nombreux cas, nous pouvons déjà envisager une esquisse de solution. Dans presque tous les cas, ce qui est nécessaire — et ce qui fait défaut — c'est la volonté politique, et avant tout la volonté politique de parvenir à un accord concret, le courage, l'imagination et la détermination opiniâtre de négocier de manière réaliste et rationnelle. Cela signifie que souvent, et peut-être dans la plupart des cas, il faut poursuivre des objectifs limités mais réalisables. Une telle méthode est progressive et exige l'instauration d'une confiance constante entre les parties. Elle demande le morcellement des problèmes qui prendront ainsi des proportions abordables. Et elle exige un esprit de compréhension qui tienne compte des réalités politiques et économiques des différentes parties aux différends.

85. Une telle méthode met une sourdine aux déclarations d'intention percutantes et aux affirmations intransigeantes sur des objectifs minimes. Par contre, elle accorde un grand prix à des négociations constantes, peu spectaculaires peut-être, qui se déroulent souvent en privé, et quand elle porte ses fruits, ils sont de taille. J'ai déjà dit que les Gouvernements britannique et chinois avaient paraphé un accord historique sur l'avenir de Hong Kong. Mais il s'agit de plus que cela. L'accord lui-même et peut-être davantage encore le processus qui a permis d'y arriver sont d'importants symboles de la façon dont on peut traiter des problèmes apparemment insolubles. Et c'est là, Monsieur le Président, la recette que je vous propose cet après-midi en terminant mon discours.

86. M. ABE (Japon)* : Au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, compte tenu de la richesse de votre expérience et de la sagesse de vos vues, cette session s'avérera réellement fructueuse. Soyez assuré que la délégation du Japon ne ménagera aucun effort pour coopérer avec vous dans l'accomplissement de votre tâche importante.

87. Par la même occasion, je voudrais rendre hommage au Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, M. Jorge Illueca, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses hautes responsabilités.

88. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général. Alors que nous entamons cette troisième année sous sa direction, je suis extrêmement encouragé par ses efforts déterminés, sa compétence et son autorité dans une situation internationale difficile.

* M. Abe s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

89. Je suis heureux de pouvoir souhaiter une chaleureuse bienvenue au Brunéi Darussalam, admis à l'Organisation des Nations Unies en tant que 159e Membre. En tant que pays asiatique, le Japon est particulièrement heureux d'accueillir ce nouveau Membre.

90. Près de 40 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette période a connu des changements politiques, économiques et sociaux sans précédent dans le monde. L'importance et la gravité de ces changements toujours plus rapides sont telles qu'aucun pays ne peut les affronter seul, et pourtant l'urgence de la situation exige que nous réagissions sans plus tarder. Il faut véritablement faire preuve d'idées nouvelles dans le domaine de la coopération internationale. Néanmoins, la situation internationale reste tendue.

91. Les relations Est-Ouest, et plus particulièrement les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, marquent le pas. Les négociations entre les deux pays portant sur le contrôle des armements et le désarmement sont interrompues. Les conflits et les différends régionaux continuent d'engendrer l'instabilité dans le monde.

92. Pour ce qui est de l'économie mondiale, le problème du chômage et celui des déficits gouvernementaux énormes ne sont toujours pas résolus, et le protectionnisme est fermement enraciné alors même que la reprise économique, essentiellement dans les pays industrialisés, prend force. Les pays en développement continuent de faire face à une myriade de difficultés, comme le montrent leur dette étrangère cumulative et la situation alimentaire critique en Afrique.

93. Par ailleurs, cependant, les efforts patients de coopération en vue de relâcher les tensions et d'effectuer une reprise économique se poursuivent ici, à l'Organisation des Nations Unies, de même que dans d'autres instances multilatérales et bilatérales, et ces efforts prennent de plus en plus de vigueur.

94. Si l'on regarde en arrière, on peut voir que la paix et la prospérité qu'a connues le Japon depuis la guerre ont été grandement facilitées par la situation internationale. Aujourd'hui, les changements dans le climat international et la croissance de l'économie japonaise signifient que le Japon devra jouer un rôle international de plus en plus important pour assumer de nouvelles responsabilités à la hauteur de sa puissance nationale.

95. Depuis que je suis Ministre des affaires étrangères, j'ai cherché à instaurer la paix et la prospérité en Asie et dans le monde entier en intensifiant les efforts diplomatiques du Japon dans le domaine du désarmement et du relâchement des tensions; en cherchant à donner une vigueur nouvelle à l'économie des pays en développement grâce à des échanges économiques; en renforçant les liens de coopération et de solidarité dans le monde libre; en encourageant les relations d'amitié et de coopération que le Japon entretient avec les pays de la région asiatique du Pacifique; et en recherchant la compréhension mutuelle par le dialogue avec le bloc de l'Est. Devant une situation internationale qui devient de plus en plus difficile, je suis résolu à répondre aux espoirs que la communauté internationale a placés dans le Japon en élaborant une diplomatie créatrice en vue d'une approche plus active et constructive conforme aux cinq objectifs que je viens d'énumérer.

96. Dans cette perspective, je voudrais à présent dire quelques mots à propos de certains des problèmes internationaux que je considère comme particulièrement importants et expliquer la politique étrangère du Japon et les efforts qu'il fait à leur sujet.

97. Tout d'abord, il y a la question de l'instauration d'un climat propice à la paix. Dans un monde aussi instable que celui d'aujourd'hui, le moyen le meilleur et le plus sûr d'éviter une guerre potentiellement catastrophique est de décourager l'expansion et, plus encore, d'empêcher l'escalade des différents conflits régionaux qui surgissent partout dans le monde, et ensuite de régler ces conflits et de trouver le moyen de résoudre les problèmes sous-jacents.

98. La tension engendrée par le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq persiste. L'initiative prise, en juin dernier, par le Secrétaire général a donné lieu à un accord, accepté par les deux parties, selon lequel elles n'attaqueraient pas de zones de population civile[7]. Convaincu que de tels accords constituent des mesures très importantes permettant d'empêcher une nouvelle escalade du conflit, le Japon a le plus grand respect pour le Secrétaire général, qui a pris cette initiative, de même que pour l'Iran et l'Iraq, qui ont accepté sa proposition. Cependant, mon gouvernement trouve regrettable que des attaques aient été récemment menées contre des installations industrielles et économiques dans les deux pays.

99. Pour l'avenir, deux questions se posent : d'abord, comment empêcher toute nouvelle escalade du conflit et, ensuite, comment se servir des efforts actuels pour circonscrire encore le conflit. J'espère que le Secrétaire général continuera de jouer un rôle très actif dans ce sens. Je suis persuadé que l'influence constante de ces efforts est considérable pour assurer le succès de ce processus de paix. Dans une telle optique, j'espère que les deux questions suivantes seront rapidement réglées.

100. La première est la question des armes chimiques. Dans les circonstances actuelles, il semble essentiel d'obtenir un accord stipulant clairement qu'il n'y aura pas, à l'avenir, de violation du Protocole de Genève de 1925[8] prohibant l'emploi des armes chimiques.

101. La deuxième est la question de la sécurité de la navigation dans le Golfe. Cela est important non seulement pour l'Iran et l'Iraq, mais pour tous les pays. Garantir la sécurité de la navigation exige que soient respectés le principe de la liberté de navigation dans les eaux internationales du Golfe de même que celui de la sécurité de l'utilisation des ports. Il est d'une importance capitale que les ports des deux pays ne fassent l'objet d'aucune attaque. Les résolutions adoptées dans le passé par l'Organisation des Nations Unies pourraient fournir des références pour une claire définition d'un port dans un tel contexte.

102. Je suis certain que la réalisation de ces deux objectifs contribuerait à créer un climat propice au règlement juste et honorable de ce conflit qui est à présent dans sa cinquième année, et j'espère vivement que ces questions feront l'objet d'un examen d'ensemble sérieux.

103. Depuis que je suis Ministre des affaires étrangères, je me suis beaucoup préoccupé de la situation qui règne dans cette région. J'ai rencontré plusieurs fois les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq; j'en suis venu à mieux comprendre leurs positions respectives et j'ai lancé un appel aux deux parties pour qu'elles réalisent rapidement la paix. En consultation avec le Secrétaire général et tous les autres pays qui recherchent la paix dans cette région, j'ai l'intention de continuer à faire tous les efforts possibles pour instaurer un climat propice à la paix.

104. Pour en venir à l'Asie, le problème du Kampuchea n'est toujours pas résolu. Le Japon n'a jamais cessé d'appuyer un règlement politique global du problème kampuchéen fondé sur le retrait de toutes les forces militaires étrangères du Kampuchea et l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination. Par ailleurs, le Japon estime qu'il est important de continuer à examiner tous les moyens permettant de trouver la clé de ce problème, tout en conservant sa position fondamentale. C'est dans cette optique que j'ai présenté, lors de la conférence ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [*ANASE*], en juillet dernier à Djakarta, une proposition en trois points portant sur l'appui financier à accorder aux partenaires du dialogue.

105. Pour résumer cette proposition, le premier point a trait à une contribution financière aux activités de maintien de la paix, dans l'éventualité où tous les pays intéressés répondraient positivement à l'appel lancé, en septembre dernier, par l'ANASE; le deuxième point concerne la coopération, en fournissant par exemple du personnel si des élections libres étaient organisées sur tout le territoire kampuchéen, sous contrôle international; et le troisième point concerne la coopération du Japon à la reconstruction de l'Indochine lorsque la paix aura été rétablie au Kampuchea.

106. Bien conscient des nombreuses difficultés qui subsistent sur la voie de la paix au Kampuchea, le Japon espère que cette proposition sera utile pour créer un climat propice à la paix en Indochine, et nous avons l'intention de poursuivre le dialogue avec les pays de l'ANASE de même qu'avec tous les autres pays intéressés, y compris le Viet Nam.

107. Alors que la situation reste tendue dans la péninsule coréenne, la question de la Corée devrait être essentiellement réglée de façon pacifique, par le dialogue direct entre les autorités du Nord et du Sud. Le Japon espère sincèrement qu'un dialogue sur le fond sera repris le plus rapidement possible par les deux parties.

108. Au début de ce mois, le président Chun Doo-Hwan de la République de Corée s'est rendu en visite officielle au Japon. A cette occasion, le Japon a rappelé qu'il accueillerait avec satisfaction et appuierait l'admission à l'Organisation des Nations Unies tant de la Corée du Nord que de la Corée du Sud, si les deux parties considéraient que cette qualité de Membre pouvait être une étape sur la voie de la réunification de la péninsule coréenne, contribuant par là au relâchement des tensions et renforçant le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui le concerne, le Japon continuera de coopérer par tous les moyens possibles à créer un climat propice au relâchement des tensions dans la péninsule coréenne.

109. Ailleurs dans le monde, je trouve extrêmement regrettable qu'au cours de l'année écoulée aucun progrès tangible n'ait été réalisé dans la solution des problèmes de l'Afghanistan et du Moyen-Orient. Pour ce qui est de l'Afghanistan, je lance un appel à toutes les parties concernées pour obtenir un retrait rapide des troupes soviétiques, la restauration du droit à l'autodétermination du peuple afghan et à un retour des réfugiés dans la sécurité et dans l'honneur. S'agissant de la paix au Moyen-Orient, je lance de nouveau un appel à toutes les parties directement concernées pour qu'elles déploient des efforts encore plus grands afin de parvenir à une paix juste, durable et globale.

110. En dépit de la mise en œuvre du plan pour l'ordre public au Liban au mois de juillet, l'annexe de l'ambassade des Etats-Unis a été brutalement attaquée à la bombe la semaine dernière. Cet incident déplorable montre combien la paix est fragile au Liban. Pour la stabilité de ce pays, j'espère que toutes les parties concernées redoubleront d'efforts pour obtenir le retrait de toutes les forces militaires étrangères et la réconciliation nationale.

111. Le Japon lance un appel fervent à la République d'Afrique du Sud pour qu'elle abandonne sa politique de discrimination raciale. De même, nous espérons que le problème de l'indépendance namibienne pourra rapidement être réglé grâce à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et que l'Organisation des Nations Unies fera preuve d'autorité à ce sujet.

112. En Amérique centrale, où les tensions restent élevées, le Japon appuie fermement les efforts réalisés par le Groupe de Contadora ainsi que tous les autres efforts intrarégionaux.

113. L'Union soviétique étant un important voisin du Japon, je voudrais cette année encore parler des relations entre le Japon et l'Union soviétique. Je trouve extrêmement regrettable que l'Union soviétique ait non seulement refusé de venir à la table des négociations pour discuter du problème toujours non réglé des territoires septentrionaux du Japon, mais qu'elle ait même déployé et renforcé ses forces militaires dans nos territoires septentrionaux ces dernières années. Le Japon espère très sincèrement régler ce problème territorial et conclure un traité de paix avec l'Union soviétique, encourageant ainsi la création d'une relation stable fondée sur une confiance et une compréhension mutuelles authentiques. Nous avons donc l'intention de renforcer et d'accroître le dialogue avec l'Union soviétique, et j'espère que ce pays fera preuve d'une bonne volonté analogue.

114. Je voudrais à présent parler de la recherche d'une paix durable et structurelle — autre priorité de la politique étrangère japonaise.

115. Les stocks excessifs d'armes nucléaires existant à l'heure actuelle menacent la survie même de l'humanité. Nous devons trouver le moyen d'éliminer cette menace.

116. En juin dernier, j'ai pris part à la Conférence sur le désarmement, à Genève, étant ainsi le Premier Ministre des affaires étrangères du Japon à y avoir jamais participé, et j'ai lancé un appel aux Etats-Unis, à l'Union soviétique et à tous les pays du monde afin qu'ils engagent des efforts sérieux pour le désar-

mement. Pour ce qui est, en particulier, des négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, qui sont en ce moment même interrompues, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, je lance un appel fervent à l'Union soviétique pour qu'elle assume ses responsabilités particulières de superpuissance nucléaire en retournant à la table des négociations le plus rapidement possible et sans conditions préalables, aussi bien pour répondre aux peuples du monde qui exigent la paix que pour conserver et renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*].

117. En vue d'avancer vers l'objectif d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, j'ai proposé une approche réaliste par laquelle le "seuil" d'interdiction des essais nucléaires serait progressivement abaissé alors que les possibilités multilatérales de vérification seraient accrues. J'espère très sincèrement que cette proposition sera reprise et discutée plus en détail lors des réunions de la Conférence sur le désarmement, l'année prochaine.

118. Dans le domaine des armes non nucléaires, le monde est plus conscient que jamais de la nécessité d'interdire des armes chimiques.

119. Le problème qui consiste à éviter que la course aux armements ne s'étende dans l'espace est également devenu un sujet de préoccupation croissante pour la communauté internationale qui récemment a formulé l'espoir que des négociations commenceront bientôt entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Cet espoir est le reflet du désir fervent des peuples de tous les pays de voir la reprise des négociations sur le contrôle des armements et sur le désarmement. J'espère sincèrement qu'en réponse à ces souhaits les négociations sur le désarmement nucléaire progresseront et que les relations Est-Ouest s'amélioreront.

120. L'Organisation des Nations Unies, où nous sommes réunis aujourd'hui, est la seule institution pour la paix qui fasse l'objet d'un accord entre tous les pays du monde. Ayant connu l'horreur de la seconde guerre mondiale, le Japon a proclamé qu'il renonçait à la force comme moyen de régler les différends internationaux et, depuis lors, a toujours œuvré pour régler ces différends pacifiquement. Réaffirmant cette position politique fondamentale, le Japon est résolu à contribuer plus activement encore à la solution pacifique des conflits et au maintien et au renforcement de la paix par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, de la Cour internationale de Justice et des autres organes des Nations Unies.

121. Bien que certains, récemment, aient critiqué ou méprisé l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons jamais oublier que la dimension et la complexité des difficultés politiques et économiques du monde contemporain ne se prêtent pas à des solutions adoptées par un pays agissant seul, et qu'elles ne peuvent être réglées que par la coopération multilatérale.

122. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], le Secrétaire général a écrit :

> "Ce qu'il faut néanmoins avant tout, si l'on veut permettre à l'Organisation de mieux s'acquitter de sa tâche, c'est un effort résolu et soutenu pour établir un équilibre entre l'intérêt national et l'intérêt international.
>
> "C'est pourquoi, je tiens... à renouveler mon appel pour que les problèmes de la paix et du développement internationaux soient abordés de façon multilatérale et rationnelle."

Je suis totalement d'accord avec l'opinion du Secrétaire général et j'ai l'intention de continuer à rechercher la paix et la prospérité pour le Japon dans le contexte de la paix et de la prospérité pour le monde entier.

123. L'année prochaine, les Nations Unies célébreront leur quarantième anniversaire et je pense que c'est là une excellente occasion pour tous les Etats Membres de réfléchir sérieusement à la manière dont nous pouvons le mieux rendre vie à l'Organisation des Nations Unies et à ses fonctions alors que nous nous dirigeons vers le XXI^e^ siècle. Le Japon prend l'engagement de s'acquitter de toutes ses responsabilités internationales et de travailler avec tous les autres Etats Membres pour revitaliser l'Organisation internationale.

124. En troisième lieu, je voudrais dire quelques mots au sujet des mesures à prendre pour faire face à l'époque nouvelle, mesures qui seront toujours indispensables pour la survie et la prospérité de l'humanité.

125. Les nouvelles nations d'Afrique qui semblaient si jeunes et robustes en 1960 — "l'Année de l'Afrique" — rencontrent aujourd'hui des difficultés presque insurmontables. Plus de 150 millions de personnes sont frappées de malnutrition et de famine sur le continent africain et chaque jour un nombre de plus en plus grand de malheureux en meurent. Cette situation est pire que la guerre, elle est un affront à la paix. Comment parler de paix alors que de telles tragédies se poursuivent ? J'estime donc qu'il était particulièrement opportun que le Secrétaire général lance un appel au début de l'année pour que l'on porte secours à l'Afrique. La question qui se pose maintenant est de savoir si le monde va réagir devant cette tragédie en marquant sa sympathie et c'est la valeur même de l'Organisation des Nations Unies qui est ici en jeu.

126. Cette crise sans précédent n'est pas uniquement due à un caprice de la nature mais elle tient à toute une série de causes structurelles. Par conséquent, tandis que la nécessité de soulager la faim est évidente et urgente, il est impérieux que, à la base, nous nous attaquions à un réseau plus complexe de facteurs structurels et que nous y fassions face non par un impressionnant ensemble de politiques contradictoires mais par une solution coordonnée et globale impliquant toute la communauté internationale.

127. Permettez-moi de proposer que toutes les institutions des Nations Unies soient mobilisées pour élaborer un plan d'action unifié pour l'Afrique, qui ferait un usage efficace de toute la gamme des possibilités de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, permettez-moi de lancer un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation pour qu'ils lui apportent leur appui et leur contribution dans la mise en application de mesures précises, conformément à ce plan.

128. Pour commencer, le Japon s'est déjà engagé à verser, cette année, une somme de plus de 100 millions de dollars en assistance alimentaire pour l'Afrique et de franches négociations se déroulent avec des pays africains afin d'explorer les moyens par lesquels le Japon peut aider à encourager la production alimentaire dans la région et coopérer efficacement à l'édification de leurs nations. Au cours des dix dernières années, le Japon a enregistré un accroissement spectaculaire de sa coopération économique avec les pays de l'Afrique, et il est à présent le deuxième souscripteur, étranger à la région, au Fonds africain de développement et à la Banque africaine de développement. De même, dans le domaine de la coopération technique, près de 40 p. 100 de tous les volontaires de la coopération outre-mer du Japon sont envoyés en Afrique où ils encouragent la coopération au niveau local. Au Japon même, le mois commençant le 28 septembre a été déclaré "Mois de l'Afrique" et nous avons l'intention de faire connaître les traditions culturelles, sociales et historiques de l'Afrique, afin d'améliorer encore dans notre pays la compréhension du sort actuel de l'Afrique, de déclencher une vaste campagne de collecte de fonds et de gagner l'appui et la coopération de la population en faveur des pays d'Afrique.

129. J'espère qu'au cours de cette session les débats sur les problèmes de l'Afrique nous fourniront l'occasion de conjuguer nos efforts nationaux et de créer l'élan nécessaire pour surmonter la crise que connaît ce continent.

130. Je voudrais à présent parler de l'économie mondiale. Tous les pays, industrialisés et en développement, constatent aujourd'hui que leurs économies sont interdépendantes, inéluctablement. La coopération véritable entre les pays est indispensable pour résoudre les difficultés complexes qui frappent l'économie mondiale.

131. L'un des problèmes qui exigent une coopération internationale réelle et l'une des questions les plus graves que rencontrent de nombreux pays en développement, aujourd'hui, est l'accumulation de la dette. Ce problème pourrait éventuellement ruiner non seulement les pays débiteurs, mais encore l'économie du monde entier. C'est un problème qu'il serait périlleux d'ignorer.

132. En raison de la grande diversité dans les économies des pays débiteurs, il faut élaborer avec patience et prudence une solution pour chaque cas. Bien que la ferme coopération de toutes les parties concernées ait permis jusqu'ici d'éviter l'effondrement, nous sommes encore très éloignés d'une solution de base. En examinant les éléments essentiels du problème, dans une perspective à long terme, je suis convaincu qu'il nous faut faire appel aux pays débiteurs pour qu'ils s'efforcent d'adapter leurs structures économiques en vue d'accroître les exportations, et aux pays créditeurs pour qu'ils conservent un courant fluide de capitaux vers les pays débiteurs afin de faciliter encore leur accès aux marchés des pays industrialisés.

133. Je suis cependant encouragé par l'évolution récente de la situation. Les pays de l'Amérique latine ayant insisté sur le besoin urgent de trouver une solution, lors des réunions des pays débiteurs, cette année — comme celles qui ont eu lieu à Quito, en janvier, et à Carthagène, en juin —, les pays industrialisés ont favorisé un rééchelonnement sur plusieurs années de la dette du secteur privé des pays qui font des efforts réels pour s'aider eux-mêmes. Il y a un esprit de coopération dans l'air et au Mexique, où je me suis rendu avant de venir à New York, un accord a été conclu concernant un nouveau calendrier de la dette, qui est un modèle du genre.

134. L'expansion commerciale est indispensable à toute solution à long terme du problème de l'endettement et du développement soutenu de l'économie mondiale. Pour arriver à ce résultat, nous devons renoncer au protectionnisme et préserver et renforcer le système de commerce libre. Ce faisant, le Japon a suggéré, en novembre dernier, d'entamer des préparatifs pour une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales et nous nous sommes efforcés, depuis lors, de faire progresser cette idée.

135. Lors du Sommet économique des pays industrialisés, qui a eu lieu à Londres en juin dernier, il a été convenu de consulter les partenaires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en vue de décider d'une date rapprochée pour une nouvelle série de négociations. Le Japon a l'intention de poursuivre ses efforts pour entamer de nouvelles discussions avec la participation du plus grand nombre possible de pays, tant industrialisés qu'en développement.

136. C'est parce qu'il estime que l'aide publique au développement est une responsabilité internationale très importante que le Japon s'est efforcé, en dépit d'une situation fiscale très difficile, d'accroître son aide publique au développement, conformément à l'objectif à moyen terme qui consiste à doubler le montant total de cette contribution sur une période de cinq ans. Le montant de notre aide publique au développement, pour 1983, montre une augmentation de 24,4 p. 100 par rapport au chiffre de l'année précédente.

137. Le Japon accorde une grande importance au développement des ressources humaines et il a déployé des efforts particuliers dans le domaine de la coopération technique avec les pays en développement. Je suis persuadé que la coopération technique est en soi un processus créateur car il encourage le progrès technique pour répondre aux besoins réels de chaque pays en développement, d'une façon qui s'harmonise avec son mode de vie traditionnel, et nous avons l'intention de poursuivre ces activités de coopération technique. "Le développement des ressources humaines" est depuis longtemps un élément important de la coopération économique et technique entre le Japon et les pays de l'ANASE. Lorsque les problèmes de coopération dans la région du Pacifique ont été débattus au cours de la réunion ministérielle de l'ANASE, en juillet dernier, avec les partenaires au dialogue, j'ai insisté sur la nécessité de ce "développement des ressources humaines", et je suis heureux que ce sujet ait été accepté et qu'il soit devenu ensuite le thème principal d'une vaste coopération régionale dans le Pacifique.

138. Si nous voulons obtenir les résultats tant souhaités dans le problème Nord-Sud et, en particulier, si nous voulons encourager davantage la coopération économique et technique entre le Nord et le Sud, je suis convaincu que, outre les efforts pour accroître

l'aide au développement et "le développement des ressources humaines", il nous faut ce que j'appellerai un effort concerté de la part tant du Nord que du Sud, déployé dans une perspective nouvelle. Par exemple, un dialogue plus étroit et plus substantiel entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires, s'il était mené de manière concertée des deux côtés, améliorerait considérablement l'efficacité de la coopération économique. En même temps, le dynamisme du secteur privé doit servir à régler de manière positive les difficiles problèmes du développement. Dans le domaine de la technologie, comme dans celui de la coopération, des efforts pour créer des liens plus organiques entre la coopération au niveau gouvernemental et la coopération du secteur privé sont assurément d'une importance croissante pour le Nord comme pour le Sud.

139. Nous nous trouvons aujourd'hui à un carrefour et, nous aidant de la sagesse du Nord et du Sud, nous pouvons ensemble nous lancer dans des entreprises créatrices, offrant de nouvelles perspectives pour la solution du problème Nord-Sud.

140. D'où pouvons-nous puiser l'énergie nécessaire pour créer le monde du XXI[e] siècle ? De toute évidence, nous la puiserons en nous-mêmes. De toutes les espèces vivant sur cette planète, l'homme, seul, a le pouvoir de façonner son destin. Nous devons avoir recours à ce pouvoir aujourd'hui. Lorsque l'on se rend compte à quel point la stimulation mutuelle des différentes cultures a fait jaillir de nouvelles possibilités pour les peuples et a propulsé l'histoire à travers les âges, il doit être évident qu'en réunissant tous les pays, grands et petits, pour discuter de leur situation sur une base d'égalité l'Organisation des Nations Unies est véritablement le générateur de forces historiques nouvelles. Les progrès accomplis dans les techniques de communication et de transport rapprochent de plus en plus les peuples du monde entier et les contacts entre les différentes cultures s'intensifient. Je suis persuadé que cette richesse des contacts contribue considérablement à réaliser le potentiel de tous les peuples.

141. Le monde, certes, connaît de grandes difficultés. Il nous appartient de surmonter ces difficultés et d'entrer dans une ère nouvelle. En faisant appel à l'imagination et à la vitalité de nos peuples, nous exploiterons les forces de notre esprit créateur pour ouvrir une nouvelle ère d'espoir pour toute l'humanité.

142. M. DIZDAREVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter cordialement pour votre élection au poste élevé de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis très heureux de signaler que les relations entre la Zambie et la Yougoslavie, deux pays non alignés, sont caractérisées par des liens d'amitié sincère et de coopération fructueuse et constante. Je suis certain que votre vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies contribuera grandement à l'aboutissement heureux des travaux de la session de l'Assemblée générale.

143. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Jorge Illueca, du Panama ami et non aligné, qui a présidé avec tant d'autorité et de sagesse les débats de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

144. Nous apprécions hautement les efforts constants que déploie le Secrétaire général pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales ainsi que sa participation personnelle à la solution de nombreux problèmes importants.

145. Je suis également heureux de féliciter le Brunéi Darussalam pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

146. Il est regrettable qu'à la présente session de l'Assemblée générale nous soyons obligés de répéter ce que nous disons depuis plusieurs années quant à la grave situation qui règne dans le monde, et qui peut avoir de lourdes conséquences pour l'avenir de l'humanité. Les valeurs établies et les résultats positifs obtenus patiemment et péniblement au fil des ans grâce aux efforts que nous avons déployés en commun dans la lutte pour la paix, pour la sécurité et pour des relations internationales politiques et économiques équitables se trouvent menacés, peut-être aujourd'hui plus encore que par le passé.

147. Aucun problème international urgent n'a été résolu ni même atténué dans la période qui s'est écoulée depuis la trente-huitième session de l'Assemblée. On pourrait même dire que beaucoup de ces problèmes se sont encore aggravés. Une année de plus a été perdue pour la détente. Nous sommes confrontés à ce même phénomène qui menace la paix, la sécurité, la coopération et le développement. Une nouvelle phase de la course aux armements est en cours et nul ne peut savoir si cette course et les moyens de destruction qu'elle engendre pourront être maîtrisés. L'insécurité générale et le sentiment d'une menace croissante nous poussent à redouter de plus en plus l'autodestruction.

148. Les négociations et le dialogue entre les grandes puissances et les blocs ont cédé la place à la rivalité, aux accusations et aux contre-accusations. La nécessité de négocier est envisagée trop souvent sous l'angle de la recherche d'un avantage ou d'une supériorité. Etendre ses propres sphères d'intérêt et d'influence et aggraver les divisions, au lieu d'essayer de surmonter les divergences dans le monde, semble être devenu le souci principal. Voilà pourquoi les négociations sont bloquées et pourquoi il est impossible d'arriver à des accords.

149. Les menaces à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale, les ingérences dans les affaires intérieures des Etats et les tentatives de déstabilisation ne sont pas rares. Le droit de l'homme le plus élémentaire, le droit à l'autodétermination et à un libre choix de son propre développement, est bafoué. La violence et le terrorisme sont constamment utilisés et érigés en politique d'Etat.

150. La crise des relations économiques internationales s'aggrave. Le monde connaît de nouvelles formes de dépendance économique, financière et technique et d'exploitation néocoloniale. La situation dans laquelle se trouvent les pays en développement a terriblement empiré, comme le démontre en particulier le problème de l'endettement. L'écart entre les pays développés et les pays en développement, entre les riches et les pauvres, semble s'élargir alors que les pays développés sont de moins en moins désireux de participer à des négociations globales et à la recherche de solutions.

151. N'avons-nous pas affaire à des tentatives visant à bloquer le processus d'émancipation et de démocratisation des relations internationales, à contester et à réprimer les principes et les pratiques qui ont contribué à leur évolution positive ? N'avons-nous pas affaire à des pressions croissantes afin de préserver et étendre la domination des riches et des puissants ? Après une période de relâchement des tensions, de plus grande compréhension et de renouveau de la coopération, nous nous trouvons dans une situation qui nous rappelle une époque que nous pensions dépassée.

152. Une telle situation internationale est-elle profitable à qui que ce soit ? Les pays les plus puissants eux-mêmes ne se sentent-ils pas plus menacés aujourd'hui que lorsqu'ils négociaient et manifestaient plus de tolérance à l'égard des intérêts des autres ? L'interruption de discussions importantes n'a-t-elle pas sapé les résultats positifs qui ont permis aux grandes puissances elles-mêmes d'établir entre elles des relations fondées sur le respect ? La pauvreté de la majorité ne menace-t-elle pas l'opulence de la minorité ?

153. Si l'humanité veut survivre, elle n'a qu'un avenir possible : un avenir de paix, de coopération, d'égalité, où l'on garantisse à tous les peuples et pays le droit de décider leur propre développement interne et leur politique étrangère. L'humanité a déjà beaucoup avancé dans cette voie. A l'heure actuelle, cependant, elle doit faire face à des tentatives faites pour interrompre cette progression. Sur certains sujets et à certains égards, cela peut entraîner — et entraîne effectivement — des arrêts temporaires. Si cette attitude persiste, on ne pourra empêcher que se produisent de graves perturbations et des ruptures. Les résultats auxquels on est parvenu ne montrent-ils pas clairement que les tentatives faites pour compromettre les relations internationales mènent à une détérioration de ces relations, ce qui risque de provoquer des perturbations économiques, politiques et sociales graves aux conséquences imprévisibles ? N'est-il pas évident que cette voie va nous mener à de nouvelles guerres ? Combien de fois n'a-t-il pas été établi au cours de ces dernières décennies depuis la création de l'Organisation des Nations Unies que la paix est inséparable du progrès réalisé dans les relations mondiales et que la politique de domination, d'exploitation et d'hégémonie dans les relations internationales constitue une menace à la paix ?

154. Il existe un écart très marqué entre la situation actuelle très peu favorable dans le monde et les besoins et possibilités d'arrêter cette tendance dangereuse et rétrograde et de l'orienter vers la paix véritable, la coopération équitable et le progrès général. Dans le monde entier, les peuples s'opposent à des notions dépassées visant à défendre des privilèges ou des positions de domination dans le monde. La politique de non-alignement et le Mouvement des pays non alignés ont proposé une théorie et un programme de transformation de l'ordre international dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

155. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983, a proposé au monde un programme concret et global afin de surmonter la crise dans le domaine des relations économiques et politiques internationales et de résoudre les problèmes qui engendrent des foyers de crise, un programme permettant de parvenir à un avenir dans lequel la paix, la coopération et la prospérité l'emporteront. Un nombre croissant de propositions visant à atteindre le même objectif sont maintenant avancées de part et d'autre. Certes, les initiatives devant permettre de remédier à la situation actuelle ne manquent pas. Par contre, ce qui fait défaut c'est la volonté et l'action, notamment de la part de ceux qui doivent assumer la plus grande part de la responsabilité dans la situation actuelle.

156. La responsabilité du développement des relations internationales et de l'avenir de l'humanité ne peut être abandonnée au hasard des événements ni confiée à des intérêts particuliers ou au groupe des pays les plus puissants, les plus influents, les plus développés et les plus riches. Notre sort dépend de la façon dont évolueront les relations internationales. Il est par conséquent bien naturel que nous contribuions à leur façonnement.

157. Néanmoins, c'est aux grandes puissances qu'incombe la plus grande responsabilité lorsqu'il s'agit de remédier à la gravité de la situation internationale actuelle. Nous connaissons tous l'influence de leurs relations mutuelles sur le développement international. Par conséquent, l'ensemble de la communauté internationale a le droit et le devoir de contribuer à l'amélioration de leurs relations. Nous demandons donc aux grandes puissances de s'asseoir à la table des négociations et de s'efforcer de parvenir à des arrangements; en d'autres termes, nous leur demandons d'apporter la contribution qui leur est demandée.

158. Nous ne pouvons accepter que l'on impose l'idéologie de la guerre froide aux questions et problèmes des relations bilatérales et internationales. L'histoire abonde d'enseignements durement appris qui montrent la nécessité de vivre ensemble et de coopérer les uns avec les autres, indépendamment des systèmes et des idéologies. Nous savons quelles sont les conséquences des tentatives d'exportation et d'imposition des systèmes et des idéologies, des tentatives d'ingérence visant à influencer le développement social et économique des pays. Nous savons également que dans notre monde de plus en plus interdépendant nous exerçons une influence les uns sur les autres par nos valeurs propres et nos réalisations communes et que nous nous enrichissons les uns les autres grâce aux progrès et aux réalisations ayant une valeur réelle. Les vraies valeurs, quel que soit celui qui les apporte au trésor du progrès du monde, ne connaissent pas de frontières et n'ont pas besoin d'être exportées.

159 Je voudrais rappeler que nous avons affirmé, dans la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'ingérence et de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, adoptée à une grande majorité par l'Assemblée générale lors de la trente-sixième session, que "aucun Etat n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures et extérieures d'un autre Etat". [*Résolution 36/103, annexe, par. 1.*] La Déclaration affirme également qu'il est du devoir d'un Etat de veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé d'une manière qui compromette la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité natio-

nale ou perturbe la stabilité politique, économique et sociale d'un autre Etat.

160. Dans quelle mesure ces principes sont-ils réellement respectés et mis en œuvre ? Malheureusement, nous devons dire que nous assistons toujours à des violations fréquentes et flagrantes de ces principes plutôt qu'à leur respect. C'est précisément le respect de ces principes qui nous permettra de parvenir à un avenir de coopération, de compréhension, d'égalité et de confiance.

161. Chaque nouvelle arme nous fait prendre du retard dans la course pour la paix. Cela n'est-il pas dangereux pour la sécurité et la tranquillité même de ceux qui voient leur propre sécurité dans leur supériorité militaire ? La sécurité de certains peut-elle être renforcée par l'augmentation constante de l'insécurité des autres ? Pouvons-nous accepter que près de 1 billion de dollars par an soient consacrés aux armements alors que des centaines de millions de personnes vivent dans la pauvreté et le besoin et que des milliers d'enfants meurent de faim chaque jour ?

162. Nous ne désespérons pas de pouvoir interrompre ce processus qui conduit vers l'abîme du désespoir, d'où l'on ne revient pas.

163. Nous rappelons que, comme les pays non alignés et d'autres pays, nous avons toujours préconisé du haut de cette tribune, l'adoption de mesures pouvant déclencher un processus de véritable désarmement. Nous sommes favorables à l'adoption de toutes les propositions visant la prévention de la guerre nucléaire, l'arrêt de la production, de l'accumulation et du déploiement d'armes nucléaires ainsi que la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et d'un accord acceptable sur le plan international comportant des garanties pour les Etats non nucléaires que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux et qu'ils ne seront pas menacés par leur utilisation. Nous sommes également favorables à toutes les mesures qui ont pour but d'arrêter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'interdire le recours aux armes chimiques et autres armes de destruction massive. Nous sommes particulièrement favorables à l'élaboration et à l'adoption rapide d'un programme global de désarmement général et complet. Nous estimons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une façon de libérer le monde du lourd fardeau des armes nucléaires.

164. Nous devons saisir toutes les occasions de négocier et de rechercher des solutions acceptables pour tous.

165. J'ai déjà signalé, en commençant ma déclaration, le caractère particulièrement grave et dramatique de la crise dans le domaine des relations économiques internationales. Cette situation risque de provoquer des perturbations et des explosions politiques très graves. Il semble que nous soyons dans une période où une nouvelle vague de néocolonialisme touche un grand nombre de pays. Par leur domination persistante les pays développés aggravent la crise économique et, de ce fait, ils subiront, eux aussi, des pertes très importantes et devront faire face à des conséquences imprévisibles.

166. Comment est-il possible de rechercher des solutions acceptables pour les pays en développement alors que le protectionnisme augmente, que les prix des produits de base diminuent, que les taux d'intérêt sont très élevés, qu'il y a des fluctuations dans les taux de change et une réduction de l'aide publique au développement, aide qui dépasse à peine la moitié de l'objectif convenu de 0,7 p. 100 du produit national brut ?

167. Est-il possible que le sort alarmant des pays les moins avancés ne suscite pas la solidarité de la communauté internationale ? Au lieu de continuer de répéter que ces pays sont le plus gravement touchés, il est grand temps de passer à des mesures concrètes afin de surmonter cette situation critique. La situation économique exceptionnellement difficile en Afrique rend ces mesures encore plus nécessaires.

168. La dette des pays en développement reflète de façon particulièrement alarmante la gravité de la crise des relations économiques. Cette dette menace gravement le développement économique de ces pays ainsi que leur stabilité politique, sociale et économique.

169. La dette qui dépasse 800 milliards de dollars et le fardeau du service de la dette que grèvent des taux d'intérêt élevés, pour lesquels les pays en développement devront payer 75 milliards de dollars pour cette année seulement, sont malheureusement utilisés comme moyens d'exploitation et de pression, et pour s'ingérer dans les affaires intérieures et contribuer à l'épuisement des économies des pays en développement.

170. Le fait de placer la totalité du fardeau de la dette sur les épaules des seuls pays endettés est inacceptable. Les créditeurs devraient également assumer leur part de ce fardeau. Des solutions urgentes à ce problème mondial doivent être recherchées grâce à un engagement maximal de la communauté internationale. Il est indispensable de définir des accords globaux non seulement pour faciliter les conditions de remboursement et réduire les taux d'intérêt, mais surtout pour garantir un développement économique accéléré des pays endettés. Nous appuyons pleinement les efforts faits par les 11 pays d'Amérique latine qui cherchent le moyen de surmonter la crise de la dette dans leur propre intérêt et dans celui, plus large, de la stabilité et du développement de la communauté internationale.

171. Nous attendons des institutions internationales monétaires et financières, notamment de celles qu'intéresse le plus directement le règlement des problèmes de la dette, qu'elles manifestent plus de compréhension et de respect pour les possibilités réelles des pays en développement et qu'elles renoncent à la pratique actuelle qui est inacceptable et dépassée.

172. La conférence internationale sur les questions monétaires et financières du développement, dont l'idée sera présentée par le Président du Mouvement des pays non alignés, sera l'occasion de rechercher des solutions à ces problèmes.

173. Nous croyons toujours fermement que des solutions durables aux problèmes du développement exigeront inévitablement des changements profonds dans les relations économiques internationales si l'on veut instaurer un nouvel ordre économique international grâce à des négociations globales.

174. La solution à la crise ne peut se trouver dans l'affrontement entre pays développés et pays en développement. Les pays en développement ne le veulent pas et ne l'accepteront pas. Une solution peut être trouvée dans le dialogue et la coopération afin de garantir la stabilité économique et de réduire les différences existantes dans les niveaux de développement. Cela est de l'intérêt de toute la communauté internationale.

175. Une fois encore, l'expérience nous enseigne qu'il ne peut y avoir de solution juste, durable et globale à ces différentes crises sans que soient respectés la Charte des Nations Unies et les principes de l'autodétermination, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'égalité, de la non-ingérence, du retrait des troupes étrangères des territoires occupés et du plein respect du droit des peuples à choisir leur propre système social ainsi que la voie de leur développement interne et de leur participation aux relations internationales.

176. Mon pays a toujours considéré qu'il est possible de trouver des solutions qui se fondent sur ces principes pour régler les situations de crise existantes comme le problème du Moyen-Orient et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*], son seul représentant légitime; l'accession à l'indépendance du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [*SWAPO*], son seul représentant authentique; la cessation de la guerre entre l'Iran et l'Iraq; la reconnaissance de l'unité et du statut de non-aligné de la République de Chypre; la cessation de l'intervention et de l'ingérence étrangères en Afghanistan, au Kampuchea et à la Grenade, ainsi que l'élimination de la tension en Amérique centrale et dans les Caraïbes, les efforts du Groupe de Contadora à cet égard méritant d'être pleinement appuyés.

177. La Yougoslavie participe activement à toutes les tentatives dont le but est de rétablir un climat de détente et de meilleure compréhension dans la région méditerranéenne, une région affligée par de nombreux conflits. En vue d'appliquer la résolution 38/189 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus le 20 décembre 1983, les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, à leur récente réunion ministérielle tenue à La Valette les 10 et 11 septembre, ont défini leur position et leurs programmes d'action communs qui ont pour but de renforcer la paix, la sécurité et la coopération en Méditerranée.

178. Dans toutes ses activités internationales, la Yougoslavie s'inspire du principe que l'Organisation des Nations Unies est une instance irremplaçable pour la sauvegarde de la paix, le renforcement de la sécurité et la solution des problèmes internationaux. Nous nous opposons à toute tentative faite pour saper les résultats positifs obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans de nombreux domaines, ou pour exclure l'Organisation mondiale de la recherche de solutions aux grands problèmes de l'heure.

179. A la présente session de l'Assemblée générale, des questions se posent : quelle sera notre contribution au quarantième anniversaire des Nations Unies.? Quelle leçon avons-nous tirée de l'expérience acquise au cours de ces quatre décennies ? Que devons-nous faire, compte tenu des grandes transformations qui se sont produites dans le monde et qui ont modifié l'Organisation ? Où et comment poursuivre l'œuvre commencée est la question à laquelle une réponse devra être trouvée précisément à l'occasion de cet anniversaire. Nous devrons surtout répondre à la question de savoir comment on peut rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace et mieux à même de garantir le respect et l'application des principes, normes et décisions que nous avons adoptés et ceux que nous adopterons dans l'avenir. Cet anniversaire est l'occasion pour un nombre maximal de chefs d'Etat ou de gouvernement de se réunir à l'Organisation des Nations Unies et d'engager un dialogue utile sur les questions les plus importantes relatives au fonctionnement de l'Organisation et aux problèmes du monde actuel.

180. Etant donné le danger que présente la situation internationale actuelle, il est difficile d'être optimiste, mais nous ne sommes pas pessimistes pour autant. Nous partageons un destin et un avenir communs. Nous devons défendre ce que nous avons en commun et qui a exigé tant de sacrifices et d'efforts. Par conséquent, nous ne devons pas négliger notre patrimoine commun. Qui plus est, nous devons persévérer dans notre effort pour rendre le monde de demain meilleur que le monde d'aujourd'hui. Répondons donc, par l'esprit et par l'action, à l'appel lancé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983 : "La Terre nous appartient à tous. Veillons sur elle dans la paix et dans un esprit de réelle fraternité, de dignité et d'égalité.[9]"

181. M. MORÁN (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles et professionnelles bien connues, mises en évidence tout au long des travaux couronnés de succès que vous avez réalisés à l'Organisation des Nations Unies, sont la garantie que nos travaux seront dirigés de manière ferme et experte. Je puis vous assurer que, dans l'accomplissement de vos responsabilités, vous pourrez compter sur la collaboration sincère de la délégation espagnole.

182. J'ai un plaisir tout particulier à rappeler le travail remarquable accompli par le Président de la trente-huitième session de l'Assemblée, M. Jorge Illueca, qui a su concilier ses fonctions de plus haut magistrat de la nation panaméenne avec les travaux de cette session, dont il s'est acquitté avec un dévouement tout particulier.

183. Je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter la plus chaleureuse bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation, le Brunéi Darussalam, dont l'admission enrichit la communauté des pays souverains. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour sa vie nouvelle d'Etat indépendant.

184. Nous vivons une époque particulièrement difficile. Nous assistons à une recrudescence de la violence et du terrorisme, à une exacerbation de vieux conflits, à une aggravation, pour beaucoup, de la crise économique, en somme, à la persistance du climat d'insécurité et de tension internationale.

185. Aujourd'hui, cependant, nous disposons d'institutions et de mécanismes multilatéraux avec les-

quels, en dépit de leurs imperfections indéniables, il est possible de relever ces défis. Ce sont, en fait, autant d'instruments propres à nous aider dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, s'il y a volonté politique de les utiliser correctement. Je parle, notamment, de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, l'appel récent du Secrétaire général en faveur du multilatéralisme n'aurait pu être plus opportun. Ma délégation l'appuie pleinement.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala), vice-président, prend la présidence.

186. Avec un idéalisme non dépourvu de réalisme, le Gouvernement espagnol a inscrit au nombre de ses priorités de politique étrangère la défense des buts et principes de la Charte des Nations Unies et je puis vous assurer, Monsieur le Président, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer l'Organisation.

187. La sécurité est une condition nécessaire pour la paix, mais celle-ci ne pourra être obtenue pleinement qu'avec la justice.

188. L'Espagne d'aujourd'hui a pris l'engagement moral d'apporter une contribution à l'établissement d'un ordre international à la fois plus sûr et plus juste. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de faire des progrès substantiels dans les domaines de la détente et du désarmement. Cependant, nous sommes convaincus que ces progrès seraient éphémères si nous ne nous efforcions pas, en même temps, d'obtenir un ordre économique et social plus juste.

189. Nous continuons de vivre une époque de tension dans les relations internationales, tension aggravée par la rupture du dialogue entre les grandes puissances et par la course aux armements. Les niveaux actuels des armements sont aussi dangereux que coûteux. Nous ne pouvons ignorer la clameur générale et, en particulier, le cri de la jeunesse qui exige de nous que nous mettions fin sans plus de retard à cette escalade scandaleuse.

190. Nous sommes absolument convaincus qu'il est possible d'obtenir un équilibre à un niveau plus bas d'armements sans mettre pour autant en danger les intérêts légitimes de sécurité de chaque Etat.

191. Nous avons lancé plusieurs appels que nous réitérons aujourd'hui afin que les Etats-Unis et l'Union soviétique reprennent le plus rapidement possible leurs pourparlers. Nous croyons qu'en cette époque de méfiance et d'incertitude toute proposition visant au rétablissement d'un dialogue réel serait la bienvenue. C'est dans cet esprit que le Président du Gouvernement espagnol a prononcé une déclaration d'appui à ce que l'on a appelé l'initiative des cinq continents, lancée au mois de mai par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la République-Unie de Tanzanie.

192. Des indices récents renforcent notre conviction que les portes du dialogue restent ouvertes. Aujourd'hui plus que jamais, il faut élargir ces voies de communication pour faire renaître l'esprit et la pratique de la détente.

193. Mais parallèlement au dialogue entre les grandes puissances, tous les Etats, qu'ils soient nucléaires ou non, ont le devoir de favoriser la cause du désarmement et de la détente. L'Espagne, aussi bien dans le cadre du système de sécurité occidentale, dont elle fait partie, que par sa participation aux différentes instances multilatérales, ne négligera aucun effort en ce sens.

194. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que la Conférence du désarmement pourra, à bref délai, conclure un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et qu'on obtiendra les résultats attendus par tous dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques. Dans ces deux domaines, les problèmes qui y subsistent, dont ceux de la vérification, ne sont pas insurmontables. De même, nous espérons que la Conférence du désarmement accordera une attention toute particulière aux risques de militarisation de l'espace extra-atmosphérique qui, s'ils devenaient réalité, représenteraient un nouveau et grave facteur d'instabilité et d'insécurité.

195. Si la limitation et la réduction des armements sont indispensables au maintien de la sécurité internationale, nous ne devons pas oublier l'importance capitale que joue dans le processus de désarmement les mesures de confiance, destinées à réduire la tension internationale et à renforcer la logique et la stabilité dans les relations internationales. L'Espagne participe activement à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, tenue à Stockholm, à la suite de la Réunion à Madrid des représentants des Etats participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et elle est persuadée que la conférence de Stockholm sera à même d'adopter des mesures concrètes et efficaces. Notre délégation, sans renoncer en rien à ses positions fondamentales, est prête à analyser et à tenir compte des points de vue présentés par d'autres groupes de pays. Conformément à sa position lors de la réunion de Madrid, mon pays cherchera à encourager un rapprochement entre les parties pour garantir ainsi les principes fondamentaux qui permettent la coexistence et la coopération.

196. Si nous voulons construire une paix véritable et durable, nous devons nous efforcer de supprimer les racines profondes du conflit, c'est-à-dire l'injustice et l'oppression.

197. La torture, les détentions arbitraires et les disparitions forcées restent pratiques courantes dans de nombreuses régions du monde. Les persécutions politiques sont toujours un motif d'exil pour les citoyens de quelques pays. La discrimination raciale frappe de nombreuses sociétés, trouvant sa manifestation la plus odieuse et la plus intolérable dans le système d'*apartheid*.

198. En dépit de cette douloureuse réalité, nous ne devons pas oublier le rôle non négligeable qu'ont joué l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales dans la définition, la reconnaissance, la protection et la promotion des droits et des libertés fondamentaux. Grâce en majeure partie à ces activités, de plus en plus de pays assument l'obligation qui leur incombe de rendre compte de la situation des droits de l'homme à l'intérieur de leurs frontières, permettent à leurs citoyens de recourir à des instances multilatérales et acceptent de faire l'objet d'enquêtes. Mais la route sera encore longue jusqu'à ce que nous ayons perfectionné et complété les mécanismes de contrôle actuels.

199. Le Gouvernement espagnol, tout en développant ses principes constitutionnels, s'efforce de res-

serrer sa coopération avec le système international de défense des droits de l'homme. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, nous avons participé, pour la première fois cette année, aux travaux de la Commission des droits de l'homme dont le rôle nous paraît d'une importance capitale.

200. A cette session, l'Assemblée générale aura à examiner un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui vient de lui être remis par la Commission des droits de l'homme[2]. Nous estimons que ce projet, auquel mon gouvernement attache une très grande importance, est déjà suffisamment au point, et nous sommes persuadés que, grâce à un effort de négociation, les quelques difficultés qui subsistent encore seront aplanies et qu'il sera possible de l'adopter au cours de la présente session.

201. Seul un monde stable et en paix sera en mesure d'établir un ordre social et économique plus juste et plus équilibré. L'assainissement et la restructuration des relations économiques internationales est un autre des grands défis lancés à la communauté internationale.

202. L'économie internationale traverse une de ses crises les plus graves. En raison du caractère global de cette crise, les solutions ne peuvent être que globales elles aussi.

203. Il est certain que pour certains pays la situation est moins affligeante que l'année dernière, en raison notamment du regain d'activité relevant de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la timide reprise du commerce international. Cependant, les effets de la crise continuent à se faire sentir avec une gravité et une intensité particulières dans les pays les moins développés.

204. La dette extérieure n'est pas seulement, pour de nombreux pays, le principal obstacle à leur développement; elle menace la survie même du système financier international. L'Espagne est ouverte à toute proposition qui apporterait des idées nouvelles en vue du règlement de ce problème si difficile, sans pour autant perdre de vue les possibilités offertes par les instances actuelles de renégociation, dont le FMI. N'oublions pas cependant que nous sommes confrontés à une question qu'il ne faut pas aborder dans une optique purement financière.

205. Les taux d'intérêt extrêmement élevés en vigueur aux Etats-Unis ont entraîné une affluence massive de capitaux sur le marché américain et une pression à la hausse sur les taux de change des autres pays. Cela a freiné la relance des économies et entravé encore le commerce international tout en exacerbant davantage les difficultés des pays endettés.

206. Les tendances protectionnistes semblent se réaffirmer sur le marché international. Les pays en développement, pris dans ce cercle vicieux, ne peuvent concilier le progrès économique et le service de leur dette extérieure.

207. Nombreux sont les pays en développement qui ont dû affronter la crise économique alors même que s'ouvraient à eux de nouvelles voies vers la participation démocratique de leurs citoyens. Le fait que les mesures d'ajustement prises par ces pays n'aient pas, dans la plupart des cas, provoqué les convulsions sociales et politiques que certains prévoyaient est en soi un hommage au système démocratique. Cependant, la prolongation excessive de ces politiques récessives pourrait entraîner une explosion sociale dont les conséquences se feraient sentir dans toute la communauté internationale.

208. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*] :

> "Si nous ne nous attaquons pas d'urgence et sérieusement aux problèmes économiques actuels, nous ne parviendrons pas à les confiner au secteur économique. Dans ce monde marqué par une interdépendance économique croissante, des populations appauvries perpétuellement aux prises avec toutes sortes de crises économiques et sociales accablantes constituent non seulement un défi à la conscience internationale mais aussi une menace à la stabilité internationale."

209. Il faut que nous tirions tous la grande leçon de cette crise, qui n'est autre que l'interdépendance économique irréversible du monde et le rapport étroit qui existe entre les phénomènes économiques et les phénomènes politiques.

210. L'Espagne, pays qui s'est vu contraint de concilier la transition vers la démocratie et son renforcement avec les ajustements imposés par la crise économique, se sent tout particulièrement solidaire des pays en développement. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a appuyé toutes les négociations bilatérales et multilatérales destinées à pallier les effets de la crise sur ces pays.

211. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle très important dans la lutte contre le sous-développement par ses programmes de coopération pour le développement, par son aide d'urgence, par la formation, la recherche et l'aide alimentaire. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, l'Organisation des Nations Unies sera amenée à jouer un rôle plus remarquable encore. A cet égard, l'ouverture véritable des négociations globales au cours de la présente session de l'Assemblée générale pourrait être une des voies les plus appropriées pour trouver une solution durable à la crise actuelle.

212. J'ai voulu faire essentiellement porter mon intervention sur les trois grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale alors qu'elle s'achemine sur la voie de la coexistence fondée sur la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement économique et social. Je voudrais à présent parler de quelques-uns des problèmes régionaux qui intéressent particulièrement mon gouvernement.

213. Mon pays demeure préoccupé par l'évolution de la situation en Amérique centrale, où les conditions de vie et la sécurité des citoyens ne cessent de se détériorer. Nous avons affirmé à maintes reprises que, selon nous, les causes profondes de la grande crise que traverse la région résident dans des structures économiques et sociales injustes et que la tendance marquée à une militarisation croissante ne fait que contribuer à aggraver la situation tout en menaçant de faire de l'Isthme une zone d'affrontements endémiques. D'autre part, la tendance à situer les conflits d'origine interne ou les différends entre les Etats dans le cadre de l'affrontement mondial entre les grandes puissances représente non seulement un obstacle au

règlement des crises de l'heure et des problèmes séculaires que connaissent les pays d'Amérique centrale, mais aussi une menace pour la paix mondiale.

214. Depuis les premiers mois de 1983, l'Espagne appuie activement l'initiative de paix des pays de ce que l'on appelle le Groupe de Contadora, de même que les efforts inlassables déployés pour parvenir à un accord régional sur la base des principes de la non-intervention, de la non-ingérence, du non-recours à la menace ou à la force et du respect authentique des droits de l'homme consacrés par l'Organisation des Nations Unies.

215. L'Espagne se sent étroitement liée à cette région et elle est particulièrement sensible aux aspirations de paix et de bien-être de ses habitants. Nous nous félicitons, par conséquent, du rapprochement qui semble se manifester entre l'Europe occidentale, dont nous faisons partie, et l'Amérique centrale, à laquelle nous sommes unis par des liens fraternels. Nous pensons que l'Europe ne doit pas ménager ses efforts, tant sur le plan économique que sur le plan politique, pour contribuer à l'obtention d'une paix qui est possible et d'une prospérité qui est légitime. A cet égard, l'initiative du président Monge du Costa Rica, qui se concrétisera à la fin de cette semaine lors de la réunion à San José des ministres des affaires étrangères des cinq pays d'Amérique centrale, des quatre pays du Groupe de Contadora, des 10 pays de la Communauté économique européenne et de l'Espagne et du Portugal, nous paraît être un événement remarquablement important et nous espérons qu'elle pourra contribuer à réaliser ces objectifs.

216. Dans l'Atlantique Sud, l'avenir des îles Malvinas reste une source de préoccupations pour l'ensemble de la communauté internationale. Elles représentent, en outre, un foyer de tension entre le Royaume-Uni et l'Argentine, et nous prions instamment les gouvernements de ces deux pays de régler leur différend de souveraineté par la négociation, afin qu'il soit possible de rétablir l'intégrité territoriale argentine, en tenant dûment compte des intérêts de la population, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

217. Par tradition historique, politique et culturelle, rien de ce qui se produit dans la région de la Méditerranée n'est étranger à l'Espagne. Mon gouvernement suit avec une attention particulière les problèmes et l'évolution de la situation dans la région du Maghreb. Nous sommes persuadés que les traités de fraternité entre l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie, et d'union entre le Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne, loin de contribuer à une cristallisation de deux axes opposés, bénéficieront à un Maghreb toujours plus intégré et pacifique. Nous continuons à croire que cette paix ne sera possible que lorsque le conflit du Sahara sera résolu. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*] ont établi très clairement les principes et les modalités à cet effet. Mon gouvernement n'épargnera aucun effort, en collaborant à la demande des parties intéressées ou de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA chaque fois que cela contribuera à l'instauration d'une paix juste et la stabilité dans la région.

218. En Méditerranée orientale, la question de Chypre reste un foyer de tension. Nous renouvelons notre appel pour que l'on parvienne à un compromis qui assure la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, et la coexistence pacifique des deux communautés qui y sont établies.

219. A la trente-huitième session [*12e séance*], j'ai tenu à indiquer clairement quelle était la position du Gouvernement espagnol face à la tragédie du Liban, la question palestinienne et la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai déjà dit, mais il me semble opportun d'examiner brièvement certains des événements les plus récents, dans la mesure où ils peuvent avoir une influence sur l'évolution de la situation au Proche et au Moyen-Orient.

220. Au Liban, nous avons assisté, et encore tout récemment, à des épisodes sanglants et déchirants, qui remplissent d'horreur la conscience des hommes. Cependant, au milieu de tant de douleur, l'esprit du peuple libanais, réaffirmant son indépendance, sa souveraineté et son identité, est demeuré intact. Nous devons saluer les efforts déployés récemment par les Libanais eux-mêmes pour leur réconciliation, tâche dans laquelle ils ont trouvé l'appui précieux d'un grand nombre de pays arabes, parmi lesquels il convient de nommer en particulier la République arabe syrienne et l'Arabie saoudite.

221. Le peuple palestinien, toujours plus assuré de son identité, reste cependant privé de ses droits et de sa patrie. Ces derniers temps, aux difficultés traditionnelles d'un problème extrêmement complexe comme celui du Proche-Orient, s'est ajouté un certain climat de confusion et de division au sein de l'OLP. Seule la sécurité que fournissent l'unité et la cohésion permettra de retrouver les conditions nécessaires à une solution négociée, juste et durable.

222. Cette solution, nous devons le rappeler, ne pourra se fonder que sur le retrait de tous les territoires arabes occupés, sur le respect des droits légitimes du peuple palestinien et sur la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël. Cependant, il sera extrêmement difficile de progresser vers la paix tant que le Gouvernement israélien n'aura pas mis un terme à sa politique de colonies de peuplement.

223. La guerre entre l'Iran et l'Iraq nous contraint à renouveler aux dirigeants de ces pays un appel pour qu'ils fassent preuve de la souplesse nécessaire en vue de mettre fin au conflit qui, depuis quatre ans, a entraîné des conséquences tragiques pour les peuples de ces deux pays amis. Nous sommes persuadés qu'il sera possible de trouver un compromis qui permette à ces pays de vivre dans la paix et de sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Bien que nous soyons conscients de ce que les pertes humaines et matérielles provoquées par l'extension des hostilités dans les eaux du Golfe ne sont pas comparables à celles subies par les belligérants, nous demandons néanmoins que soit garanti le droit à la libre navigation pacifique des navires de pays tiers dans ces eaux.

224. Dans d'autres régions géographiques, il existe également des problèmes qui préoccupent mon gouvernement.

225. Conformément aux résolutions des Nations Unies concernant la situation en Afghanistan et au Kampuchea que nous avons appuyées, nous pensons que le retrait des troupes étrangères est une condition préalable indispensable pour que les peuples de ces deux pays aient la possibilité de choisir librement le

système politique qui convient le mieux à leurs intérêts.

226. En ce qui concerne les problèmes de l'Afrique australe, nous avons pris note avec intérêt et espoir d'accords tels que l'Accord de non-agression et de bon voisinage entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, signé à Nkomati le 16 mars 1984 [*voir A/39/159, annexe I*], et de pourparlers comme ceux qui ont abouti à l'accord entre l'Angola et l'Afrique du Sud, intervenu à Lusaka le 16 février 1984. Il est encore prématuré cependant de se laisser aller à l'optimisme. Mais ces événements, ainsi que les rencontres qui ont eu lieu récemment entre des dirigeants sud-africains et la SWAPO, devraient nous inciter à encourager une évolution qui puisse conduire à l'indépendance rapide de la Namibie, par l'application, sans autre retard, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et par la cessation de toute agression contre l'Angola et contre d'autres Etats africains de première ligne.

227. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans mentionner un problème qui concerne directement mon pays. Mon gouvernement poursuit ses efforts en vue de trouver une solution à la situation anachronique de Gibraltar, seule colonie qui subsiste encore sur le continent européen. C'est un objectif prioritaire de la politique extérieure de l'Espagne que de restaurer son intégrité territoriale par la voie pacifique et par un dialogue constant avec le Royaume-Uni. Le Gouvernement espagnol réaffirme son engagement de respecter, au cours de ces négociations et à l'avenir, les intérêts légitimes de la population de Gibraltar.

228. Au mois d'avril dernier, mon pays a été honoré par la visite du Secrétaire général. Mon gouvernement tient, une fois de plus, à lui exprimer sa gratitude pour l'œuvre qu'il accomplit avec abnégation et discrétion. Son travail efficace à la tête du Secrétariat et sa persévérance dans la recherche de solutions à des problèmes aussi ardus et délicats que ceux de Chypre, de l'Afghanistan, ou du conflit entre l'Iran et l'Iraq, sont dignes des plus grands éloges et méritent tout notre appui et nos encouragements.

229. Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait être pour tous l'occasion de réfléchir sérieusement aux limites, mais également aux perspectives que nous offre le système multilatéral, consacré par la Charte, pour faire face aux défis d'un monde en mutation constante.

230. Contribuons, entre-temps, par nos efforts au cours de la présente session de l'Assemblée générale, à avancer, même si ce n'est que de quelques pas, vers la recherche d'un monde plus sûr, plus prospère et plus libre.

231. M. DHANABALAN (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de féliciter M. Lusaka à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-neuvième Assemblée générale. Ses compétences et sa réputation d'intégrité et de bonne volonté sont largement connues, de même que sa vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies et son dévouement inlassable aux travaux de l'Organisation. Sa présidence nous sera très utile. Je suis persuadé que sous sa direction, cette assemblée sera en mesure de progresser vers la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

232. Au moment où nous nous approchons du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, la nécessité impérieuse de renforcer l'efficacité de l'Organisation et de promouvoir la paix et la stabilité internationales se trouve soulignée par les perturbations constantes dans les relations internationales. De nouveaux conflits sont apparus alors que de vieux problèmes sont restés sans solution. Ma délégation aurait peine à citer des problèmes politiques ou des situations quelconques pour lesquels existent des perspectives de règlement prochain, ou simplement une lueur d'espoir quant à une volonté prochaine d'entamer des négociations.

233. Au Moyen-Orient, la situation reste grave. On est encore loin d'aboutir à une solution de la question palestinienne, et le peuple palestinien continue d'être privé d'une patrie. Le Liban continue d'être occupé par des forces étrangères et tous les efforts diplomatiques visant à les persuader de se retirer ont échoué. La guerre entre l'Iran et l'Iraq continue de sévir, et l'on n'en voit pas la fin.

234. Les forces armées de l'Union soviétique et du Viet Nam occupent encore illégalement l'Afghanistan et le Kampuchea. Les forces nationalistes de la résistance, cependant, ont infligé de grands dégâts aux envahisseurs et, par leur opposition vigoureuse et résolue, font en sorte que les forces d'occupation continuent de subir de lourdes pertes. Nous demandons instamment à l'Union soviétique et au Viet Nam de tenir compte des appels de la communauté internationale et de retirer leurs forces d'occupation.

235. La question namibienne est toujours dans l'impasse en raison de l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui continue d'occuper illégalement la Namibie au mépris de nombreuses résolutions des Nations Unies. Mon gouvernement estime que la question namibienne devrait être réglée dans le cadre des résolutions des Nations Unies, et en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

236. En Afrique du Sud, les élections qui se sont tenues récemment pour nommer les représentants aux Chambres pour gens de couleur et Indiens du Parlement tricaméral ont eu, comme on l'avait prédit, peu de succès. Vingt pour cent seulement des personnes habilitées à voter pour les deux groupes ont déposé leurs bulletins. Cette tentative faite par l'Afrique du Sud pour déguiser une représentation politique symbolique au Parlement en progrès dans la voie devant mener à l'égalité a été un échec retentissant. Les 20 millions de Noirs qui constituent la majorité en Afrique du Sud continuent d'être privés de leurs droits légitimes à participer au processus politique et à décider de leur propre avenir.

237. Outre ses problèmes politiques, le continent africain connaît une crise économique et sociale grave. A la suite d'une sécheresse prolongée et étendue, d'une désertification accélérée, ainsi que des effets de la récession mondiale au cours de ces trois dernières années, ces problèmes ont menacé la survie même de millions d'Africains. La situation exige un effort concerté de la part de la communauté internationale tout entière, travaillant en coopération avec des organisations internationales compétentes pour redresser une situation potentiellement catastrophique. Le Mémorandum spécial sur la crise économique et sociale en Afrique[10], adopté par la Conférence des

ministres de la Commission économique pour l'Afrique, qui a eu lieu à Addis-Abeba en mai de cette année, énonce clairement les vues et recommandations des ministres responsables du développement économique et de la planification. Il faudrait accorder à ces vues l'attention qu'elles méritent et leur apporter un appui adéquat en mettant au point des programmes et des projets visant à remédier au sort tragique de millions d'Africains.

238. Cette année, nous accueillons le Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies. Le Brunéi est le septième nouveau Membre à être admis en cette décennie. Dans les années 70, il y a eu 26 nouveaux Membres, et dans les années 60, il y en a eu 43. Comme de plus en plus d'Etats sont devenus indépendants, le rythme des admissions s'est ralenti nettement. L'indépendance des nations est quasi universelle. Il reste, certes, des anomalies. Les peuples de Palestine et de Namibie continuent de lutter pour l'indépendance. Le Cambodge et l'Afghanistan sont devenus les nouvelles victimes de l'impérialisme. Mais l'indépendance de la majorité fait maintenant partie d'une nouvelle réalité internationale.

239. L'expérience de la plupart des Etats qui composent cette majorité n'a pas été glorieuse depuis qu'ils ont acquis leur indépendance. L'avenir n'apparaît guère meilleur. Le fossé entre les nations riches et pauvres s'est creusé davantage. Aux fardeaux traditionnels d'une technologie peu développée, d'institutions faibles, de peuples désunis et d'énormes populations, s'est greffée une dette internationale qui atteint des niveaux alarmants. Ces Etats ont appris la dure leçon que la libération de la domination étrangère ne garantit pas nécessairement une vie meilleure. Peut-on parler d'"indépendance" pour des nations où la population en général est obligée de vivre à un niveau de subsistance précaire, où des différends fratricides ont tué des millions de personnes, où les inondations, la famine et la sécheresse coûtent des millions de vies.

240. Si nous voulons être honnêtes, nous devons reconnaître que les catastrophes provoquées par l'homme ont été plus meurtrières que les catastrophes de la nature. Le retrait de l'autorité coloniale a ouvert une boîte de Pandore d'où sont sorties des frontières mal définies, des populations mouvantes, des divergences idéologiques, d'anciennes rivalités et des ambitions inassouvies qui ont déclenché un déferlement de différends et de conflits entre les Etats nouvellement indépendants.

241. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on a compté plus de 100 conflits armés, dont environ 40 grandes guerres, qui ont tué plus de 26 millions de personnes. La plupart de ces conflits ont eu lieu dans des pays du tiers monde. C'est la rivalité mondiale des grandes puissances ainsi que les prétentions de puissances plus petites qui ont alimenté et compliqué de tels conflits.

242. La pauvreté a fait de l'indépendance une victoire à la Pyrrhus. Sans développement économique, pour beaucoup la liberté signifie simplement qu'ils n'ont plus rien à perdre, leur indépendance politique étant réduite à l'exercice annuel de leur vote à l'Organisation des Nations Unies.

243. Nous ne sommes pas condamnés à la pauvreté et aux conflits. Mais la situation ne se redressera pas d'elle-même. Aussi justifiée que soit notre indignation morale quant aux torts passés, elle ne constitue pas une base suffisante pour nous permettre d'édifier une vie meilleure pour nos peuples. Les pays riches, les anciennes puissances coloniales, ne sont plus facilement émus par nos cris. Même la bonne volonté ou le sentiment de culpabilité qui les a amenés à apporter leur aide au tiers monde ont diminué en constatant l'échec des pays bénéficiaires à s'aider eux-mêmes. Face à leurs propres problèmes économiques, les pays riches ont amorcé de puissants courants protectionnistes qui menacent d'étouffer le développement dans les pays du tiers monde qui ont obtenu certains succès en matière d'industrialisation.

244. L'adoption de mesures protectionnistes à peine déguisées et souvent destinées à protéger des industries inefficaces et peu productives par rapport à celles des pays du tiers monde a dévoilé l'hypocrisie des riches. Les riches cherchent à tranquilliser leur conscience en manifestant leur préoccupation, mais de toute évidence ils ne sont pas disposés à faire quelque sacrifice que ce soit afin de permettre au tiers monde de réussir. Le tiers monde ne peut parvenir à une croissance économique et au développement qu'en augmentant sa production et ses exportations. Mais les riches ne sont pas disposés à commercer avec le tiers monde sur une base d'équité et d'honnêteté. Ils insistent sur la consommation d'une partie disproportionnée des ressources du monde en maintenant des termes de l'échange défavorables aux pauvres.

245. Les intérêts politiques et économiques nationaux à court terme des pays développés l'emportent inévitablement sur les intérêts à long terme de tous ceux qui vivent dans un monde interdépendant. On en trouve une illustration classique dans le fait que les pays riches ne sont pas disposés à adopter des politiques qui réduiraient rapidement leurs déficits budgétaires immenses qui détournent les courants financiers internationaux. En même temps, on demande aux pays pauvres d'adopter des politiques qui reviendraient à se suicider pour échapper à la famine.

246. Nous avons également appris que même faire appel à l'intérêt des pays riches n'est pas de bonne stratégie. Or il est évident que nous ne pouvons pas consommer leurs produits s'ils n'achètent pas les nôtres et que si nous ne gagnons rien, nous ne pouvons rien acheter. La prospérité du Nord dépend de la viabilité du Sud. Mais même si les pauvres sont parfois reconnus comme des consommateurs importants, le lien économique entre la production et la consommation n'est pas suffisant en soi pour assurer des courants de capitaux et de techniques en provenance des pays riches.

247. Les progrès technologiques ont également diminué l'importance d'une main-d'œuvre abondante à bon marché dans la concurrence à la production. Les systèmes de production sont à la veille d'importantes modifications techniques dans des domaines tels que l'automation et la biotechnologie, et seules les économies les plus avancées du Nord peuvent en tirer profit. Les produits des nouvelles techniques menacent de supplanter les produits primaires des pays du tiers monde. Les courants d'investissement des pays riches dans les pays pauvres sont désormais moins séduisants. Les structures commerciales et les avantages comparés fluctuants entre les pays développés

eux-mêmes sont tels qu'il est plus avantageux pour les pays riches d'investir dans leurs marchés respectifs afin d'en assurer l'accès. Tous ces facteurs font que le fossé entre riches et pauvres s'élargira au lieu de se combler.

248. Pour remédier à cette tendance, il faut tenir compte des réalités. Les grandes puissances économiques continueront de déterminer l'orientation de l'économie internationale. L'indépendance politique n'a pas modifié les relations de puissance entre grands et petits, riches et pauvres. Cette réalité doit être acceptée comme point de départ de toute action. Le monde ne changera pas simplement parce qu'il est injuste. Le dilemme dans lequel nous nous sommes enfermés c'est de savoir comment les faibles et les pauvres peuvent trouver des moyens de refaçonner cet ordre international.

249. Il y a, à mon avis, deux méthodes générales par lesquelles les pays les plus pauvres ont essayé de sortir de ce cercle vicieux de faiblesse et de pauvreté. La première a été la dépendance à l'égard d'un réseau toujours plus large d'organisations internationales, notion inspirée par les grandes puissances elles-mêmes lorsqu'elles ont créé le système des Nations Unies après la seconde guerre mondiale. Depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève en 1964, nous avons eu cinq sessions de la Conférence, la plus récente à Belgrade, l'année dernière. Pendant la même période, le Mouvement des pays non alignés a également tenu ses propres réunions sur les problèmes économiques, à Dakar, Lima, New Delhi et ailleurs. Nous avons tenté, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de mener des négociations globales entre le Nord et le Sud portant sur un nouvel ordre économique international. Cette année, l'Assemblée générale adoptera de nouveau des résolutions portant sur les questions économiques. Or le résultat de ces tentatives, à quelques exceptions près, a été l'échec.

250. La deuxième méthode est idéologique. D'aucuns affirment que la cause de la pauvreté dans laquelle se trouve la majorité ne réside pas seulement dans la structure du système international mais plutôt dans le fait qu'il s'agit d'un système néocolonialiste et capitaliste avec un centre exploiteur qui draine la richesse d'une périphérie exploitée. La révolution, selon ce point de vue, nous libérera tous. C'est une notion illusoire. Penser que les intérêts communs de la classe ouvrière pourraient dépasser les frontières nationales et que la lutte de classe pourrait remplacer la lutte entre Etats pour conduire, en conséquence, à une ère d'harmonie et de coopération s'est révélé faux.

251. Comme les peuples du Cambodge et de tant d'autres pays l'ont découvert à leurs dépens, il n'y a pas de vertu supérieure dans tel ou tel système idéologique. La famine, la misère et la pauvreté n'opèrent aucune discrimination fondée sur l'idéologie et ne reconnaissent aucun principe de classe. Les socialistes s'exploitent également les uns les autres. Le système socialiste international se divise également en périphérie exploitée et centre exploiteur. Tous les pays du tiers monde, indépendamment de leur système social ou de leur conviction politique, doivent reconnaître ce fait. Ne pas le faire, c'est inviter l'exploitation par ce qui n'est qu'une autre forme d'impérialisme. L'idéologie, pas plus que l'outrage moral ou le fait de prendre ses désirs pour des réalités, ne saurait modifier la structure politique ni exorciser les réalités économiques.

252. Ce n'est pas là une philosophie du désespoir. Le réalisme, pour les petits et les faibles, ne consiste pas seulement à accepter les contraintes mais aussi à reconnaître les possibilités. Nous devons accepter la structure existante du système économique et politique international; mais cette structure est dynamique et en constante évolution. Si l'on regarde en arrière, il est évident que les petits et les faibles ont réussi lorsqu'ils ont eu la volonté, la capacité et la souplesse de saisir les chances qui leur étaient offertes par l'évolution des relations entre les puissants. Nous devons apprendre à nous servir de la structure existante du système économique international pour modifier cette structure afin de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et d'offrir une vie meilleure à tous nos peuples.

253. Comment peut-on y parvenir ? Les grandes organisations internationales qui mobilisent les pays du tiers monde, tels que le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, peuvent fournir la force politique et obtenir des résultats tangibles si elles sont habilement dirigées. Ensemble, le tiers monde peut faire ce qu'aucun de ses membres ne peut réaliser individuellement. Mais, dans la plupart des cas, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 représentent trop d'intérêts divergents et contradictoires et ont trop d'objectifs peu pertinents pour agir de façon décisive et constructive. Pour surmonter la faiblesse de ces larges groupes, nous devons tout d'abord nous organiser en groupes régionaux plus petits ayant des caractéristiques similaires et des intérêts communs. Nous devons créer de nombreuses régions plus petites de sécurité et d'action commune sur une scène internationale plus vaste. Ces groupes régionaux peuvent servir de fondations qui offriraient une base plus stable aux organisations internationales plus grandes, permettant ainsi à ces organisations de jouer un rôle plus efficace dans la promotion des intérêts du tiers monde.

254. Ensuite, nous ne devons pas permettre que le progrès de nos peuples soit assujetti à la vanité du nationalisme, à l'aveuglement de la xénophobie ou aux séductions de l'idéologie. Nous devons oser nous rattacher au système économique international parce que ce système est la seule source de capitaux, de techniques et de compétence administratives dont nous avons besoin pour sortir de notre pauvreté. Nous devons reconnaître nos lacunes, non pas dans un esprit de soumission et de dépendance, mais pour devenir indépendants et relever les défis d'un système économique international compétitif qui évolue. Nous devons nous insérer dans ce système, apprendre ses règles et les utiliser dans notre intérêt. Nous ne pouvons le faire sans risque excessif que si nous sommes d'abord unis.

255. La méthode que je viens de décrire n'est pas théorique. Je sais qu'elle peut réussir parce qu'elle a déjà réussi. L'organisation à laquelle appartient mon pays, l'ANASE, est à bien des égards un microcosme de la diversité du tiers monde. Il serait difficile de trouver un groupe de pays plus disparates que le

Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Nous sommes divisés par la religion, par notre système de gouvernement, par l'histoire, par la culture, par l'ethnie et par la langue. Dans la période d'après-guerre, tous les membres actuels de l'ANASE ont eu, à un moment ou à un autre, des conflits ou des différends les uns avec les autres. Mais nous avons tiré un trait sur le passé. Les rivalités historiques ont été écartées. A la place, nous avons donné plus d'emphase à une vision positive de notre avenir commun; nous avons appris à nous accepter en tant qu'égaux, sur la base de nos différences réelles comme de nos intérêts communs. Nous ne vivons pas dans la crainte les uns des autres.

256. Le membre le plus important de l'ANASE, l'Indonésie, a joué un rôle particulier à cet égard. L'Indonésie n'a pas cherché à imposer ses vues à l'organisation, mais a collaboré avec tous ses membres sur un pied d'égalité et sur la base de consultations mutuelles. Nous avons tous adopté des politiques économiques orientées vers l'exportation, fondées essentiellement sur l'économie de marché. Nous n'avons pas été trop orgueilleux pour apprendre les uns des autres et pour permettre l'entrée relativement libre des capitaux privés, des compétences et du personnel étrangers. Nous n'avons pas permis que des ambitions destructrices ou des idéologies stériles nous détournent de ce que nous considérons être nos intérêts communs.

257. Ce qui importe peut-être le plus, c'est que nous n'avons pas permis que l'ANASE devienne pour aucun de nous une béquille. En fin de compte, c'est l'action nationale qui pour nous détermine le bien-être national. L'essor collectif s'appuie sur l'essor national. L'ANASE n'est pas pour nous la panacée à tous nos problèmes individuels. L'unité et l'action collective de l'ANASE représentent un cadre dans lequel chaque membre détermine son propre avenir. La stabilité des relations entre les pays membres de l'ANASE fournit un environnement de confiance favorable au développement.

258. Les dures réalités économiques font que le moyen d'aller de l'avant est d'être plus efficace, plus compétitif et plus productif et, ainsi, d'accroître le pouvoir concurrentiel de nos produits sur le marché mondial.

259. En combinant et en orientant nos efforts de manière à façonner un ordre économique international le plus ouvert et le plus libéral possible, la diplomatie économique collective de l'ANASE a influé sur la prise de décisions politiques et économiques dans les centres industriels du Nord, qui touchent à nos intérêts. Nous n'aurions pas pu y parvenir si nous avions agi individuellement.

260. La confiance que nous avons ainsi créée par une action collective et pragmatique nous a permis de résister à des pressions extérieures, de prendre notre avenir en nos propres mains et de chercher à influencer notre environnement. Nous avons modifié la structure de la politique internationale en Asie du Sud-Est. Nous avons obtenu un degré de maîtrise sur les forces qui influencent notre avenir. Telle est la portée plus large des mesures que nous avons prises s'agissant du problème cambodgien, de nos relations économiques avec les pays développés et les grandes puissances et de toute une série d'autres problèmes.

261. Je me suis attardé assez longuement sur l'expérience de mon pays et de nos partenaires au sein de l'ANASE, non par arrogance mais parce que je crois que notre expérience est une réussite. En fait, je me suis servi de l'ANASE en tant qu'exemple de ce que le tiers monde pourrait faire, parce que justement je ne pense pas que notre expérience soit unique. Nous avons fait ce que d'autres ont fait et que la majorité de la communauté internationale peut également faire, si seulement elle fait preuve de la volonté nécessaire.

262. M. HARALAMBOPOULOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter très chaleureusement M. Lusaka de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. A un moment où les problèmes internationaux deviennent de plus en plus aigus, ses qualités remarquables, sa grande expérience et sa longue et éminente carrière à l'Organisation des Nations Unies sont les meilleures garanties qu'il s'acquittera de ses lourdes responsabilités avec compétence et succès.

263. Je voudrais également féliciter le président sortant, M. Jorge Illueca, un vieil et fidèle ami de mon pays, de la manière excellente dont il a dirigé nos travaux au cours de ces 12 derniers mois.

264. Le Secrétaire général mérite lui aussi nos félicitations et notre gratitude pour son dévouement indéfectible à la tâche et pour ses initiatives méritoires au service de la paix et du bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

265. Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue au Membre le plus récent de l'Organisation des Nations Unies, le Brunéi Darussalam, et à adresser à son peuple et à son gouvernement nos vœux de bonheur et de succès.

266. Le Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne, M. Peter Barry, ministre des affaires étrangères de l'Irlande, a déjà exposé à l'Assemblée [*6e séance*], avec éloquence et clarté, la position des 10 Etats membres de la Communauté sur les principales questions actuelles. Je centrerai par conséquent mon intervention sur certains sujets bien déterminés auxquels mon pays attache une importance particulière.

267. Le Gouvernement grec partage l'inquiétude générale qu'inspirent les menaces à la paix et ses violations. Nous ne nous faisons aucune illusion quant aux possibilités pour un petit pays d'influencer des événements mondiaux d'une telle ampleur. Nous pensons toutefois que chaque pays, quel que soit son potentiel, a l'importante responsabilité de faire prendre conscience à la communauté internationale de l'impératif de la paix, tout particulièrement à une époque où la course aux armements nucléaires a pris des proportions alarmantes. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre, Andreas Papandreou, s'est associé à l'appel contenu dans la Déclaration commune des Présidents de l'Argentine, du Mexique et de la République-Unie de Tanzanie et des premiers ministres de l'Inde et de la Suède [*A/39/277*], demandant un gel de la production et de la mise au point des armes nucléaires.

268. Toutefois, le Gouvernement grec ne s'est pas contenté de lancer un appel aux superpuissances. Il s'efforce avec fermeté et constance de créer, avec les

pays voisins de la Grèce, une zone exempte d'armes nucléaires dans les Balkans. Pour favoriser l'établissement d'une telle zone, une première Conférence d'experts des pays des Balkans a eu lieu à Athènes en janvier et février 1984. Mon gouvernement attache une grande importance à ces efforts et a l'intention de les poursuivre avec persévérance. Il est particulièrement heureux de constater que le dialogue entre pays des Balkans, qui a pour objectif de développer encore les relations amicales et de bon voisinage qui existent déjà entre les peuples de cette région, a pris une nouvelle dimension, celle de la sécurité. Mon gouvernement est également fermement convaincu que la deuxième réunion d'experts qui doit avoir lieu à Bucarest viendra donner un nouvel élan à cette initiative digne d'éloge.

269. Mais le désarmement nucléaire n'est qu'un côté de la médaille. Les armes classiques ont atteint un tel pouvoir de destruction que, si elles l'avaient eu pendant la dernière guerre, on se demande où serait l'humanité aujourd'hui. Lorsque nous évaluons l'importance du désarmement classique, nous devons également avoir à l'esprit le fait que le déséquilibre qui existe dans ce domaine est l'une des raisons importantes pour lesquelles de nombreux pays ont dû recourir aux armes nucléaires soit pour se défendre soit pour parvenir à la suprématie.

270. Par ailleurs, étant donné que l'accroissement des armements est provoqué par la méfiance et un sentiment d'insécurité, il est évident que pour sortir de ce cercle vicieux tous les pays du monde, qu'ils appartiennent ou non à des alliances militaires, doivent constamment s'efforcer de promouvoir la détente et la compréhension entre eux. On ne saurait trop souligner à quel point les initiatives de paix, d'où qu'elles proviennent, doivent recueillir un appui universel.

271. En abordant le problème de la paix mondiale, je voudrais rendre hommage au Mouvement des pays non alignés qui, en dépit des Cassandre qui ont si souvent prédit sa fin, prospère et persévère dans ses efforts pour inculquer la modération dans un monde de confrontations.

272. Un autre des grands objectifs de la politique étrangère de la Grèce est le renforcement de la paix et la promotion de la coopération dans la région méditerranéenne. Bien que nous n'ayons ménagé aucun effort pour atteindre ce but, nous devons reconnaître que les événements semblent souvent aller dans la direction opposée. Les zones de tension dans la Méditerranée n'ont pas disparu. Des armées étrangères continuent d'occuper des territoires qui ne leur appartiennent pas et le conquérant cherche à cacher son visage derrière le masque du protecteur. Mais il est heureux que la communauté internationale soit capable de discerner de telles manœuvres trompeuses.

273. Un problème type dont la solution est considérablement gênée par l'ingérence étrangère est le problème de Chypre. J'aurais de beaucoup préféré que les circonstances aient été de nature à nous éviter de soulever cette question, une fois de plus. Après tout, ce sujet figure depuis nombre d'années à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies qui, par l'intermédiaire de ses divers organismes, a réitéré à maintes reprises la position sans équivoque de la communauté internationale à cet égard. Toutefois, bien que l'Organisation des Nations Unies ait souvent montré la bonne voie menant à une solution, la souveraineté de la République de Chypre indépendante est encore violée par les forces armées de la Turquie qui occupent une grande partie du territoire de cette République. Je ne peux manquer d'attirer de nouveau l'attention de l'Assemblée sur le fait que ses nombreuses résolutions, ainsi que celles du Conseil de sécurité, n'ont pas été appliquées par la Turquie.

274. Le Secrétaire général a pris récemment de nouvelles mesures afin de trouver une solution juste et viable au problème de Chypre, dans le cadre de sa mission de bons offices, qui vient d'être réaffirmée dans les résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité.

275. La Grèce, qui entretient des relations particulières avec la République de Chypre essentiellement en raison des liens ethniques et culturels séculaires qui unissent Grecs et Chypriotes grecs, suit avec une grande attention l'évolution de cette initiative. Mon gouvernement a très souvent réitéré son appui entier au Secrétaire général. Nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche difficile. Le Gouvernement de Chypre a réagi de la manière la plus positive à toutes les phases de son initiative. Une nouvelle série d'entretiens entre les deux communautés de la République de Chypre commencera le 15 octobre. Nous souhaitons voir la partie turque répondre aussi positivement que la partie chypriote grecque lors de la prochaine série d'entretiens, afin que des progrès soient accomplis dans la solution de ce différend international si lourd de dangers.

276. Toutefois, l'occupation de Chypre n'est pas la seule violation du droit international et de l'ordre existant en Méditerranée orientale. L'incapacité de trouver une solution au problème du Moyen-Orient qui a si souvent menacé la paix, par le passé, a engendré les tensions dangereuses qui existent aujourd'hui dans cette région névralgique, d'une importance particulière pour mon pays, non seulement en raison de sa proximité géographique, mais également parce que nous entretenons des rapports traditionnels d'amitié avec le monde arabe.

277. Les éléments du problème sont bien connus. La position de mon gouvernement, qui a souvent été exprimée par le passé et qui n'a pas changé, est également bien connue. Nous estimons que la condition essentielle d'un règlement pacifique est le retrait d'Israël des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, contrairement aux vœux de la communauté internationale exprimés à maintes reprises dans de nombreuses résolutions des Nations Unies. Nous appuyons le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris leur droit de posséder leur propre Etat indépendant. Nous pensons que l'OLP, le représentant du peuple palestinien, a un rôle important à jouer en tant que membre à part entière dans les négociations de paix qui devraient se dérouler avec la participation de toutes les parties concernées.

278. Mon gouvernement attache une importance particulière à la sécurité des habitants des territoires occupés et au respect de leurs droits de l'homme, qui ont été si souvent violés au cours de ces 17 dernières années. En même temps, nous pensons que toute mesure ayant pour résultat une modification du statut juridique, des conditions géographiques ou naturelles

et de la composition démographique des territoires occupés, y compris Jérusalem, devrait être abandonnée et que toutes les mesures unilatérales et tous les faits accomplis devraient être révoqués car ils sont contraires au droit international et représentent un obstacle majeur aux efforts de paix. De même que nous appuyons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, nous appuyons le droit d'Israël de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

279. La situation au Liban est un facteur déterminant dans le problème du Moyen-Orient. Des événements récents, dans ce pays déchiré par la guerre, pourraient autoriser un certain optimisme quant à son avenir. Le gouvernement de l'unité nationale, notamment, a clairement démontré qu'il était fermement disposé à rétablir le consensus national. Nous espérons sincèrement que cette entreprise fondamentale sera couronnée de succès.

280. Mon gouvernement apporte son appui à toute mesure susceptible de garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et le rétablissement de l'autorité du gouvernement de ce pays sur le territoire libanais tout entier. A cet égard, Israël doit retirer ses troupes d'occupation du sud du Liban, sans autre délai.

281. Le Gouvernement grec regrette profondément la prolongation de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que les hostilités ont pris des proportions telles qu'elles ont occasionné des souffrances humaines et des dommages matériels considérables aux deux pays et qu'elles compromettent gravement les intérêts des pays tiers qui ne sont pas parties au conflit, notamment en faisant obstacle à la libre navigation dans le Golfe. La Grèce lance de nouveau un appel aux deux parties pour qu'elles cessent les hostilités et entament des négociations en vue d'un règlement juste et honorable.

282. En ce qui concerne l'Asie, l'occupation continue de l'Afghanistan et du Kampuchea préoccupe également mon gouvernement. Nous soulignons qu'il faut d'urgence que se retirent les troupes étrangères de ces deux pays, que soient appliquées les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et qu'un règlement négocié intervienne qui permettra à l'Afghanistan et au Kampuchea de recouvrer leur indépendance et leur statut de non-aligné, ce qui, en même temps, permettra aux Afghans et aux Kampuchéens de choisir librement leur système socio-économique et leur forme de gouvernement.

283. En Amérique du Sud, il s'est produit à la fin de l'année dernière un événement extrêmement important : le rétablissement de la démocratie en Argentine. Nous pensons que la communauté internationale devrait donner au président Alfonsín et à son gouvernement le soutien dont ils ont besoin pour consolider le règne du droit et pour surmonter les difficultés économiques graves héritées de la dictature militaire. Nous espérons que l'exemple de l'Argentine sera suivi par d'autres pays de la région qui sont gouvernés par des régimes autoritaires et souvent tyranniques. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que l'on n'a aucunement progressé vers le rétablissement de la démocratie au Chili, pays qui, avant le coup d'Etat militaire de 1973, jouissait de l'un des régimes les plus véritablement démocratiques de l'Amérique latine. Mon gouvernement condamne vigoureusement les violations constantes des droits de l'homme et la répression au Chili, et apporte un appui sans équivoque aux forces politiques qui luttent pour ramener leur pays à la démocratie.

284. La situation en Amérique centrale, par ailleurs, reste grave. Nous sommes fermement convaincus que les problèmes de la région ne peuvent être résolus par des moyens militaires, mais uniquement par une solution politique, émanant de la région elle-même, sans ingérence de l'extérieur. Il va sans dire que nous attachons la plus grande importance au strict respect des droits de l'homme et à la création de conditions démocratiques partout où ces conditions n'existent pas. Nous voudrions également souligner l'importance des différentes initiatives qu'a prises le Groupe de Contadora, notamment l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [*voir A/39/562*], qui a été approuvé par les pays de la région et qui, fidèlement appliqué, représenterait un grand pas vers le règlement de la crise en Amérique centrale.

285. L'année prochaine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ces années, le nombre des Membres de l'Organisation a plus que triplé à mesure que de nombreux territoires dépendants accédaient à l'indépendance. Dans certains cas, cette transition a été opérée par des voies relativement pacifiques. Dans d'autres cas, le désir naturel des peuples d'exercer leurs droits de l'homme inaliénables et de leurs droits politiques n'a été satisfait qu'après des luttes âpres et sanglantes. Nous espérons sincèrement que les quelques territoires qui restent encore sous domination coloniale accéderont à l'indépendance aussitôt que possible par des moyens pacifiques.

286. Je voudrais à cet égard mentionner particulièrement le problème de la Namibie, auquel l'Organisation des Nations Unies s'emploie activement à trouver une solution. L'Afrique du Sud continue à dominer la Namibie, malgré les appels répétés et unanimes de l'Assemblée générale. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui a été acceptée par les parties, offre à la fois le cadre et les mécanismes nécessaires au peuple namibien pour accéder à l'indépendance et se prononcer sur son avenir lors d'élections libres, sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Si cette résolution n'a pas été appliquée jusqu'ici, la responsabilité n'en incombe pas seulement à l'Afrique du Sud. En dernière analyse, il nous appartient à tous de veiller à ce que la volonté de la communauté internationale ne soit pas méconnue indéfiniment et en toute impunité par le gouvernement de Pretoria.

287. Mais les agissements de l'Afrique du Sud ne s'arrêtent pas à l'occupation illégale de la Namibie. Elle s'obstine également à maintenir le système inhumain d'*apartheid*, qui a suscité l'indignation et la condamnation universelles. La discrimination, raciale ou autre, est inacceptable quelles que soient les formes qu'elle prend. Mais elle est encore plus inacceptable quand elle est érigée en système officiel qui prive la grande majorité d'un peuple de ses droits de l'homme et de ses droits politiques les plus élémentaires. Il est tout aussi condamnable de chercher à perpétuer l'*apartheid* en essayant de créer des entités politiques

fictives ou en accordant des droits limités à certaines catégories de la majorité, dans le but ultime de la diviser. Nous condamnons la politique des homelands et la fragmentation de la population noire de l'Afrique du Sud qui en résulte.

288. Je terminerai mes observations sur l'Afrique en soulignant le rôle constructif que joue l'OUA dans la promotion de la coopération entre les pays africains et le renforcement de l'identité nationale de ses Etats membres, dans les domaines économique et politique. Cette organisation s'est avérée un facteur très important pour la stabilité politique et le progrès en Afrique et pour la paix dans le monde.

289. L'accord sur un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui a été présenté à l'Assemblée pour adoption[2], constitue l'une des grandes conquêtes dans le domaine des droits de l'homme. La Grèce, qui a pris une part active à la rédaction de ce projet de convention, se félicite du succès des efforts déployés par la Commission des droits de l'homme et considère que l'adoption de cette convention représente un pas important dans la lutte contre la pratique de la torture. Nous espérons sincèrement qu'elle sera pleinement respectée par tous et qu'elle ne restera pas une simple déclaration d'intention.

290. S'agissant plus généralement des droits de l'homme, je voudrais souligner que notre vigilance pour qu'ils soient respectés ne devrait pas répondre à des considérations d'opportunisme. Ce serait rendre un bien mauvais service aux victimes que d'adopter une double mesure et de nous contenter de nous intéresser à certains pays ou régions lorsque cela nous convient sur le plan politique.

291. Le dialogue Nord-Sud n'a malheureusement pas répondu aux espoirs de certains qu'il aboutirait à un ordre économique plus équitable. La situation économique internationale difficile ainsi que le rythme particulièrement lent de la reprise de la plupart des économies développées en sont probablement les causes principales. En dépit des efforts accomplis récemment, il n'a pas encore été possible d'ouvrir des négociations globales.

292. Nous devons poursuivre nos efforts communs jusqu'à ce que ce but soit atteint. Il est certain toutefois que les pays développés ont un rôle important à jouer. Mon gouvernement pour sa part fera tout ce qu'il pourra pour y contribuer.

293. La politique étrangère de la Grèce, aussi bien en ce qui concerne nos relations avec d'autres pays que la situation internationale en général, a toujours été caractérisée par le plus strict respect du droit international et des traités. La Charte des Nations Unies, qui est la pierre angulaire de notre politique, est peut-être le meilleur des codes de conduite jamais conçus pour régir les relations entre Etats. L'un de ses principes fondamentaux est la renonciation au recours à la force et le règlement pacifique des différends. Le Gouvernement grec est profondément attaché à ce principe. S'il pouvait être accepté de façon universelle, la plupart, sinon la totalité, des grands problèmes qui affligent l'humanité aujourd'hui trouveraient leur solution dans le dialogue et la négociation.

294. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies est si souvent accusée d'échec, d'incapacité et même de faillite.

295. La Grèce est parfaitement consciente du fait que l'Organisation n'a pas été à même de répondre à toutes les aspirations des peuples de la terre et qu'elle n'a pas réussi à satisfaire leur profond besoin de paix, de liberté et de sécurité, surtout après les expériences tragiques de la seconde guerre mondiale. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à nous associer à des condamnations injustifiées et à des jugements hâtifs. De même qu'une chaîne n'est jamais plus solide que son maillon le plus faible, l'Organisation des Nations Unies ne sera efficace que dans la mesure où ses Membres eux-mêmes le lui permettront. Mon gouvernement est par conséquent fermement convaincu, alors que nous approchons du quarantième anniversaire de cette organisation internationale, que notre objectif commun devrait être de trouver le moyen de la renforcer plutôt que de chercher des raisons de la critiquer; de chercher les moyens d'appliquer ses principes plutôt que d'essayer de les ignorer; en bref, de travailler ensemble en faisant preuve de bonne volonté afin que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée par ses Membres fondateurs.

296. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je donne la parole au représentant de l'Argentine dans l'exercice de son droit de réponse.

297. M. BARBOSA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation argentine a écouté attentivement la déclaration prononcée cet après-midi à l'Assemblée générale par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni au sujet des îles Malvinas.

298. Dans l'exercice de mon droit de réponse, je voudrais faire les commentaires suivants : sir Geoffrey a déclaré que le Gouvernement argentin actuel n'est pas responsable de l'acte belliqueux de 1982, mais que les conséquences de cet acte ne sauraient être ignorées. Ma délégation aimerait savoir ce qu'a voulu dire le Secrétaire d'Etat par cette déclaration. Cela signifie-t-il que le Royaume-Uni a l'intention de remédier à ces conséquences ou a-t-il plutôt l'intention de les aggraver ? Si le Gouvernement britannique a réellement l'intention de remédier à ces conséquences, pourquoi refuse-t-il alors de négocier sur ce qui constitue le cœur même du différend ?

299. Le processus d'ensemble qui a conduit à la réunion des deux parties à Berne en juillet dernier était fondé sur le désir d'instaurer entre elles un dialogue politique officieux dont l'ordre du jour n'était pas strictement arrêté. Cela semblait constituer le meilleur moyen de surmonter les contradictions entre des positions diamétralement opposées. Les représentants argentins se sont heurtés à une rigidité inattendue de la part de la délégation britannique, qui ne correspondait pas à l'esprit du dialogue officieux qui avait été accepté d'un commun accord par les puissances protectrices des deux pays — le Brésil et la Suisse. Il s'agissait par conséquent d'entamer un dialogue afin de convenir d'un cadre de négociation, un dialogue dont l'ordre du jour ne serait pas arrêté mais qui, d'une façon réaliste, comprendrait l'examen de tous les

problèmes — je répète, de tous les problèmes — qui opposent les parties concernées.

300. Il était évident que l'on ne pouvait ignorer la question de la souveraineté pour des raisons logiques, politiques et de réalisme élémentaire. Par son refus d'inclure ce point dans l'ordre du jour, c'est la partie britannique qui a essayé, en fait, d'imposer les conditions des entretiens.

301. Le seul résultat tangible de la réunion de Berne est le refus britannique de discuter même d'une méthode qui permettrait d'entamer à un stade ultérieur la discussion sur la question de souveraineté. Etant donné que c'est précisément ces négociations qu'exigent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, il est devenu évident que l'intention britannique est de ne pas se conformer à l'appel de la communauté internationale.

302. S'agissant du principe de l'autodétermination auquel s'est référé le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni, on est en droit de se demander à qui il s'applique. A la poignée de sujets britanniques qui habitent un territoire argentin occupé ? Ceux-ci ont remplacé la population argentine expulsée sans avoir été consultée. L'Assemblée générale a déjà fait connaître son avis sur cette question, qui est reflété dans de nombreuses résolutions.

303. Ma délégation voudrait déclarer une fois encore très clairement que l'Argentine recherche et désire la négociation. C'est le seul moyen de régler le différend. C'est aussi un devoir que nous impose la Charte des Nations Unies, et cela a été répété maintes fois à l'Organisation. Mais si l'on veut sérieusement la négociation on ne peut méconnaître la question qui est au centre du différend : la question de la souveraineté.

La séance est levée à 19 h 5.

NOTES

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*

[2] E/CN.4/1984/72.

[3] Voir ID/CONF.5/46 et Corr.1, chap. II, sect. B.

[4] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778.

[5] Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1er août 1975.

[6] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 500, n° 7310.

[7] Voir *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1984*, p. 11.

[8] Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925 [Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138].

[9] A/38/132, annexe, chap. II, par. 13.

[10] E/1984/110, annexe.